

Le Petit Biardais

Journal d'informations municipales – No 7

Juin 2023

Edition de printemps



www.balleroy-sur-drome.fr

Le Petit Biardais

BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal 'Le Petit Biardais' est édité par la Mairie de Balleroy sur Drôme

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Le maire, Yohan Pesquere
maire@balleroy-sur-drome.fr

REDACTION

Laurent Monteleon
Chargé de communication
finances@balleroy-sur-drome.fr

CREATION, COMPOSITION REALISATION GENERALE

Laurent Monteleon
Le maire
L'équipe municipale
Elisabeth Ridel-Granger
Lucie Jonquières

CREDITS PHOTOS

L'équipe municipale
Elisabeth Ridel-Granger
Les associations
Château de Balleroy
Liliane Grimaux
Le SDIS
Les archives départementales
La renaissance du Bessin
Zoomalia.com
Ligue de Protection des Oiseaux - LPO
Oiseauxdesjardins.fr
Cirque Borsberg
Leslie Marie – Ostéopathe
Lucie Jonquières

Dépôt légal 2eme trimestre 2023

Mairie
Place du Marché
14490 Balleroy sur Drôme

Tel : 02.31.21.60.26
Mail : mairie@balleroy-sur-drome.fr

Web : www.balleroy-sur-drome.fr

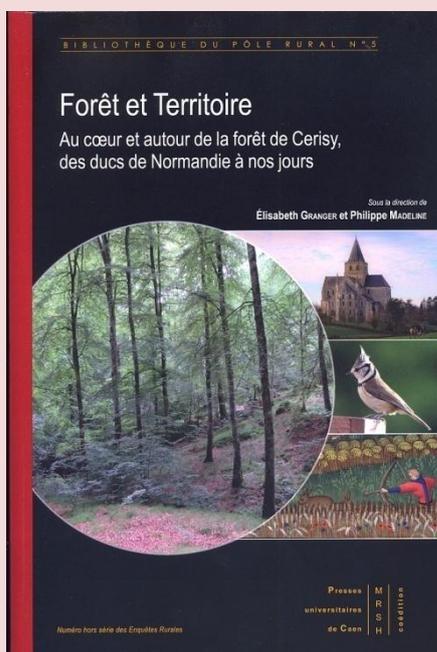
TABLE DES MATIERES

- 3 Editorial
- 4 à 9 Un peu d'histoire – Commune de Balleroy
- 10 à 12 Les finances communales 2022
- 13 à 17 Les projets en cours
- 18 Le Point Info 14 de Balleroy
- 19 Loisirs enfants – stage de cirque
- 20 à 21 Portrait d'un habitant de la commune
- 22 à 31 Extraits des séances du conseil
- 32 à 33 Un peu d'écologie – Les oiseaux de la commune
- 34 à 41 Les photos des évènements de Septembre 2022 à Avril 2023
- 42 Un peu de civisme
- 43 Du coté des travaux

LE MOT DE LA REDACTION

Et voici, comme annoncé dans le numéro précédent, le mini Biardais .

Cette édition légèrement réduite permet à ceux qui n'ont pas accès au numérique, soit qu'ils ne sont pas équipés ou ne sont pas familiers avec cette technologie, de consulter les principales décisions du conseil municipal, en version papier, sans avoir à se déplacer en mairie.



Encore une fois, un grand merci à Elisabeth Ridel-Granger pour ses informations précieuses sur le passé de nos communes, fruit de recherches approfondies dans les diverses archives et sur le terrain.

Pour les passionnés d'histoire, vous trouverez plus de détails dans l'ouvrage de la bibliothèque du pôle rural : **Forêt et Territoire – Au cœur et autour de la forêt de Cerisy, des ducs de Normandie à nos jours.**

Pour avoir des nouvelles plus souvent, vous pouvez vous abonner à la page Facebook de la commune, page sur laquelle circulent de nombreuses informations communales et intercommunales.

Facebook : **Mairie de Balleroy sur Drôme 2020**

Le mot du maire

PAR YOHANN PESQUEREL, MAIRE DE BALLEROY SUR DROME

Chers habitants,

Je tiens à vous informer d'un changement au sein de notre équipe municipale. Christelle, notre secrétaire de mairie, a décidé de quitter notre commune pour rejoindre la mairie du Mont Saint-Michel. Ce départ est motivé par un rapprochement familial, et nous lui adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux pour cette nouvelle étape.

Pour assurer la continuité des services municipaux, nous avons le plaisir d'accueillir Estelle, qui a repris le poste de secrétaire de mairie. Estelle apporte avec elle une expérience solide et une connaissance approfondie des procédures administratives. Nous sommes convaincus qu'elle continuera à fournir un service de qualité à nos concitoyens.



Les projets de la commune avancent bien, nous avons retenu, en commission d'appel d'offres, l'architecte chargé de piloter la réhabilitation de la mairie dans le cadre du projet 'Petites Villes de Demain'. Les travaux devraient commencer en fin d'année ou début 2024.

Concernant les entrées de bourg, l'offre de marché public pour la maîtrise d'œuvre sera publiée dans les semaines à venir.

Autre projet, le fleurissement de la commune, dans le cadre du concours 'Villes et villages fleuris', est en cours et mobilise les bénévoles de la commission dédiée.

Nous saluons l'arrivée de Leslie Marie diplômée d'ostéopathie, dans la commune, contribuant ainsi à l'enrichissement de l'offre de santé pour les habitants.



Nous continuerons notre bataille contre la désertification rurale et participerons, dans les prochaines semaines, au soutien de nos commerces locaux.

En tant que maire, je reste à votre disposition pour toute question ou préoccupation que vous pourriez avoir. Notre équipe municipale est déterminée à maintenir la qualité des services que nous vous offrons et à continuer à travailler ensemble pour le développement et le bien-être de notre commune.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien continu.

Votre Maire, Yann PESQUEREL

 République Française



Un peu d'Histoire

COMMUNE DE BALLEROY

Par **Élisabeth Ridel-Granger** - CNRS - MRS de Caen - Pôle Société et Espaces Ruraux

Balleroy avant le château

Une histoire peu connue

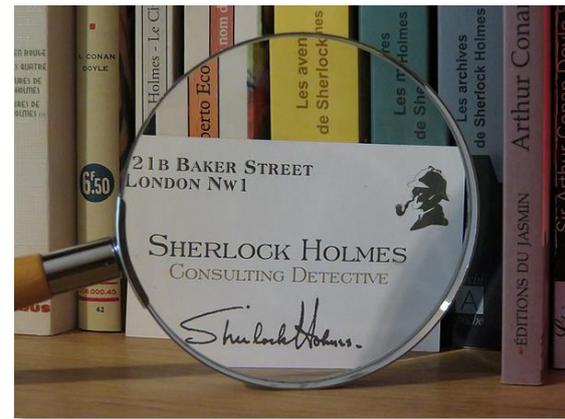


Une enquête pour Sherlock Holmes ? © ERG.

Avant la construction du château entre 1631 et 1637 par Jean II de Choisy, Balleroy a une histoire. Une histoire peu connue, certes, mais bien plus riche qu'on ne le croit.

Si l'édification du bourg de Balleroy, qui a suivi celle du château une vingtaine d'années après, semble avoir effacé toutes traces antérieures, ce n'est pas pour autant que l'histoire de Balleroy est inexistante avant 1600 et qu'elle se résume à quelques masures et de pauvres « gueux » dispersés sur le territoire.

Partir sur les traces de cette histoire disparue relève d'un patient et laborieux travail de détective : croiser les sources d'archives et cartographiques, procéder à une approche comparatiste, décrypter les travaux des érudits des XIX^e et début XX^e siècles.



Un village gaulois ?

Contrairement aux apparences, le nom de Balleroy n'a rien à voir avec un bailli au service du roi et encore moins avec un roi quelconque qui aurait assisté à un bal...

L'étymologie populaire n'est jamais à court d'idées ! Les formes les plus anciennes du nom indiquent en fait une origine gauloise : *Balaré* (1148), *Balerré* (1180), *Balerei* (1202), *Balleirey* et *Baleiray* (1413). Ces formes autorisent un rapprochement avec les noms des communes de Balleray (*Balleré*, 1287) dans la Nièvre, et de Belleray (*Balleré*, 1287) dans la Meuse, lesquels sont fondés sur le nom de personne gaulois *Balaros*, signifiant « blanc, chauve », avec l'ajout d'un suffixe de présence. La graphie actuelle, avec la finale « -roy », apparaît en 1450 et ne varie plus ensuite dans les actes officiels, tandis que la prononciation patoisante *Balleré* est finalement la forme la plus proche de l'origine du nom.

Étant donné la présence du camp gaulois de Castillon, il n'est guère étonnant de trouver des traces celtiques dans les noms de lieux à sa proximité, tels Littry ou Trungy qui reposent également sur des noms de personne, gaulois. Ce vaste retranchement, qui couvrait une surface de 35 hectares, est constitué d'un promontoire de forme triangulaire et barré par un rempart dont la longueur atteignait à l'origine environ 2 km. Il s'agit du plus grand oppidum du territoire baïocasse et sa distance, relativement faible de Bayeux, le fait apparaître comme le chef-lieu de la tribu gauloise des Baïocasses au moment de la conquête romaine.



Vestige du rempart de l'oppidum de Castillon. © ERG.

Un Gaulois qui n'est pas chauve ! Figure gravée sur une monnaie gauloise découverte sur le site de l'oppidum de Castillon, avers et revers. © Musée des Antiquités de Rouen.



Un peu d'Histoire



COMMUNE DE BALLEROY (suite)

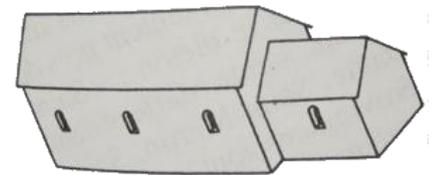
Une paroisse mérovingienne

La paroisse de Balleroy remonte vraisemblablement au VII^e ou VIII^e siècle, comme le suggère la dédicace à saint Martin qui est resté le patron de l'église que nous voyons aujourd'hui.

Cette dédicace, de même que celle à saint Germain, coïncide très souvent avec l'édification des églises paroissiales et le transfert des nécropoles aux VII^e-VIII^e siècles au sein du village ou aux alentours.

Sculpture figurant saint Martin sur le portail de l'église de Balleroy et datant de son édification en 1651 ; remplaçant l'église primitive dédiée à saint Martin, la nouvelle église a conservé l'ancienne titulature qui représente l'unique souvenir des temps mérovingiens. © Photo ERG.

Plan d'une église rurale mérovingienne d'après l'interprétation de fouilles archéologiques : ici l'église Saint-Martin de Trainecourt à Mondeville (Calvados). © Fouilles Claude Lorren, université de Caen.



À quoi pouvait ressembler l'église primitive de Balleroy ? Les rares vestiges archéologiques mis au jour en Normandie montrent que l'architecture des églises rurales variait peu d'un bout à l'autre de la province : bâties selon un plan simple (un rectangle pour la nef et un autre plus petit pour le chœur), elles arboraient des murs faits de bois, de torchis ou de pierre et recevaient une couverture de chaume. Si l'église de Balleroy n'est pas à l'origine du village, elle en a profondément modifié l'organisation, comme ailleurs en Gaule. Lieu de rassemblement pour la population, elle est un élément indispensable à la vie sociale des campagnes désormais rythmée par les offices (messes, baptêmes, mariages, enterrements).

L'édification de la paroisse de Balleroy a-t-elle contribué à dynamiser l'économie locale ? Ce n'est pas impossible. Des fouilles archéologiques préventives, à l'occasion de l'aménagement d'un nouveau lotissement par la commune, en haut de la rue du Sapin, ont mis au jour en 2019 des vestiges d'activités métallurgiques. Les archéologues ont révélé plusieurs ensembles sidérurgiques, dont les traces d'un atelier de forge constitué d'un foyer, d'une fosse d'ancrage d'enclume et de zones de stockage.

Des objets ont également été découverts : des tessons de céramique datés entre le VIII^e et le X^e siècle ainsi qu'une fibule remontant au VII^e ou VIII^e siècle. Les ensembles sidérurgiques sont datés du VII^e au X^e siècle, soit entre la fin de la période mérovingienne et le début de l'époque carolingienne. Si des bâtiments ont également été mis au jour, ils sont à mettre en relation avec les activités de forge et sont éloignés du village médiéval de Balleroy dont il nous reste à préciser l'emplacement.

Vue zénithale de l'atelier de forge, en fin de fouille, avec un foyer et une fosse d'enclume dégagés. © Photo Nolwenn Zaour, Inrap.



Fibule ansée symétrique datée des VII^e-VIII^e siècles, découverte dans une structure de la forge. © Photo Nolwenn Zaour, Inrap.



Un peu d'Histoire

COMMUNE DE BALLEROY (suite)

L'église médiévale de Balleroy devait fortement ressembler aux églises rurales construites en schiste, comme celle de Noron dont nous disposons d'un croquis daté vers 1670 ; dédiée à saint Germain, l'église romane de Noron a été fortement remaniée aux XVIII^e et XIX^e siècles. ©BnF - Gallica.

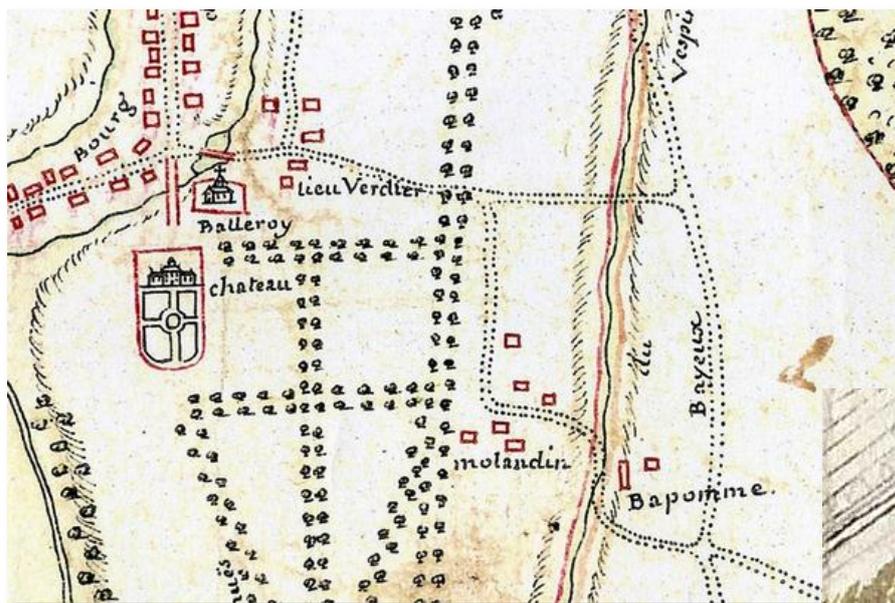


Le village médiéval de Molandin

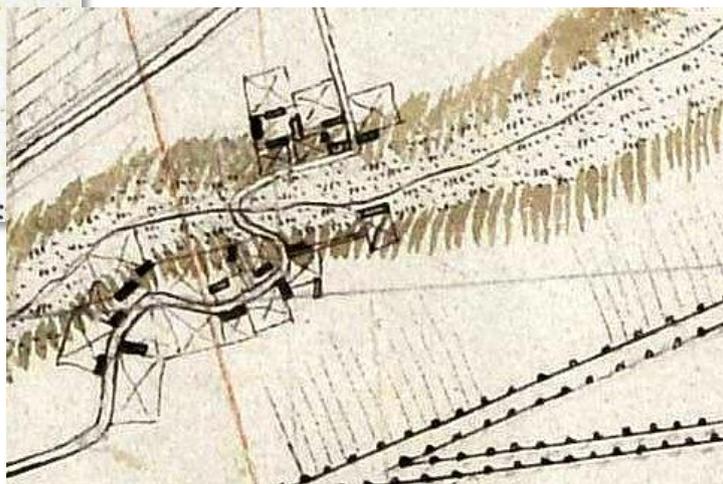
Comme dans d'autres villages de Francie occidentale, un édifice carolingien puis roman a succédé à l'église mérovingienne. Érigée en général sur des fondements carolingiens, l'église romane arbore un plan en croix latine. Il ne reste rien de l'église romane de Balleroy qui est tombée en désuétude après la construction de la nouvelle église en 1651, à proximité du château. Elle devait beaucoup ressembler aux églises rurales des alentours, telles la vieille église Saint-Germain de Vaubadon ou celle de Noron. L'ancienne église de Balleroy est toutefois bien documentée dans les sources ainsi que le village primitif dont une partie existait encore au XVIII^e siècle.

Ce village, qui avait pour nom « hamel de Molandin », était bien plus qu'un simple hameau, car il disposait des services nécessaires à la vie publique : église, cimetière, presbytère, manoir seigneurial, moulin, pressoir et grange à dîme. Le village de Molandin était situé vers le ruisseau du Vespire, juste à la limite des paroisses de Balleroy et de Planquery, autrement dit au fond de l'actuel parc du château. Les données fournies par l'abbé Aubert dans son *Histoire de Balleroy* (1911) croisées avec les chartes de l'abbaye d'Aunay (sur-Odon), dont dépendait la paroisse de Balleroy, permettent d'en savoir un peu plus. Dans les plus anciennes chartes de l'abbaye, le terme latin habituellement employé pour désigner un moulin est molendinus, qui a donné le substantif de moyen français molendin. Ne serait-ce pas là l'origine du nom de Molandin ?

Or, un hameau appelé Molandin apparaît bien sur la carte du marquisat de Balleroy datée de 1736. Sa localisation correspond aux indications de l'abbé Aubert : situé près de la ferme du Parc, il fait face au village de Bapomme qui est de l'autre côté, sur la paroisse de Planquery. Plusieurs maisons formant l'ancien village de Molandin sont visiblement encore debout vers la fin du XVIII^e siècle, comme l'atteste un plan de route remontant aux années 1760-1770. Après la disparition définitive du village, le nom de Molandin s'est déplacé sur Planquery où il désigne maintenant l'ancien village de Bapomme. Les glissements et remplacements toponymiques sont assez courants au cours de l'histoire.



*Le village de Molandin en 1736, d'après la carte du marquisat de Balleroy.
©Copie d'une carte originale, avec l'autorisation de Guillaume de Breuil, château de Vaubadon.*



*Détail de l'ancien village de Molandin d'après un plan de route daté des années 1760-1770.
© Arch. dép. Calvados, C 3718.*



Charte de l'abbaye d'Aunay (sur-Odon) datée de 1143 et mentionnant le moulin de Balleroy.
© Arch. dép. Calvados, H 785.

COMMUNE DE BALLEROY (suite)

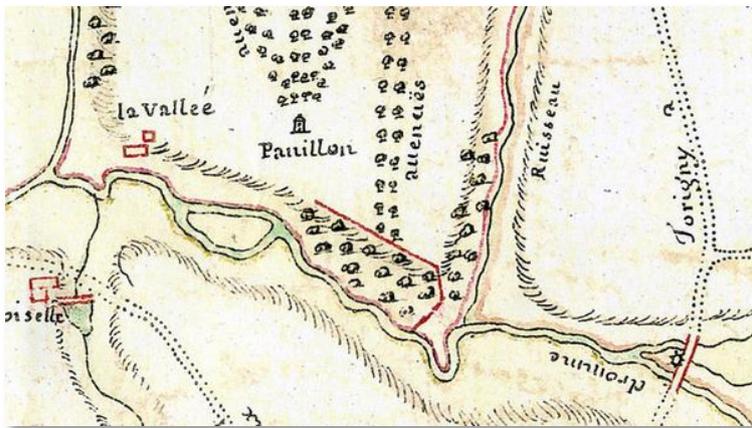
Organisation de la seigneurie et paroisse de Balleroy

Le fief de Balleroy a longtemps été dans les mains des seigneurs d'Aunay qui, de fait, étaient en même temps seigneurs de Balleroy. Richard du Hommet, connétable de Normandie, fut l'un d'entre eux. Vers 1175, il réaffirme les donations effectuées par ses ancêtres à l'abbaye d'Aunay : parmi elles figurent l'église et le moulin banal de Balleroy dont l'abbaye percevait les dîmes.

Ce moulin à blé a eu une grande importance dans la vie de Balleroy au Moyen Âge, car il fournissait la farine à toute la population. Une carte ancienne atteste de sa présence au fond du parc du château, près de la carrière du Pavillon, jusqu'au début du XVIII^e siècle : l'ancien moulin médiéval a visiblement été transformé en moulin foulon (c'est-à-dire un moulin à fouler les tissus pour faire du papier).



L'ancien moulin médiéval de Balleroy existait encore au fond du parc du château au tout début du XVIII^e siècle : il a transformé en moulin foulon (d'après la carte de Mariette de la Pagerie). © BnF - Gallica.



La vallée de la Drôme entre Balleroy et la Bazoque, au fond du parc du château, d'après la carte du marquisat de Balleroy, 1736 : on aperçoit un chemin aboutissant à l'ancien moulin et la ferme de la Vallée qui a disparu. © Copie d'une carte originale, avec l'autorisation de Guillaume de Breuil, château de Vaubadon.



Au XII^e siècle, Balleroy est une paroisse fort modeste constituée de 48 foyers, ce qui représente entre 200 et 250 habitants. Néanmoins, cette paroisse s'étoffe progressivement. En 1180, les actes de l'Échiquier de Normandie mentionnent l'existence d'un nouveau hameau construit « près du pont de Balleroy ». Sans doute s'agit-il du hameau de la vallée du moulin signalé par l'abbé Aubert comme étant l'un des plus importants de Balleroy. Cette vallée bordant la Drôme entre Balleroy et la Bazoque a vu en effet tourner les roues de plus d'un moulin, les chartes de l'abbaye d'Aunay mentionnant depuis le XV^e siècle non plus un seul moulin à Balleroy mais plusieurs.

Par ailleurs, des domaines ruraux sont souvent à l'origine de nouveaux hameaux. Le hameau de Courteuil, par exemple, s'est sans doute constitué dès le Moyen Âge autour d'une ferme, ce que suggère l'origine de son nom qui vient du latin médiéval curtile, « enclos comprenant maison et jardin ». Enfin, d'autres zones d'habitat existaient aussi avant l'érection du bourg de Balleroy autour du lieu Verdier, de la ferme de Vélochy et du chemin de la Bruyère qui aboutissait à une maison à pans de bois. Ces peuplements sont à l'origine du hameau dit de la Bruyère.

Le hameau de la Bruyère figurant sur un plan daté de la seconde moitié du XVIII^e siècle, on y distingue maisons et potagers (d'après l'Atlas de Trudaine) ; en 1806, le hameau de la Bruyère comptait 17 structures bâties. © Arch. nat., CF/F/14/8470.

Les seigneurs d'Aunay et de Balleroy (après les seigneurs du Hommet viennent ceux de Semilly puis ceux des Essars) ne pouvant se partager entre les deux fiefs se faisaient représenter à Balleroy par un métayer qui logeait dans le manoir seigneurial situé à Molandin et qui faisait office d'intendant. Les Trexot ont longtemps occupé ce manoir, qui se trouvait à l'emplacement de l'actuelle ferme du Parc, et se faisaient traiter en seigneurs. Jean des Essars est le dernier seigneur à posséder les deux fiefs puisqu'en 1521, il vend à Jean Trexot le fief et la seigneurie de Balleroy.

Lors d'une déclaration par Jean Trexot de ses biens aux assises de Bayeux, en 1542, on apprend que le domaine non fiefié, c'est-à-dire appartenant en propre au seigneur, comprenait manoir et maison, cour, puits, jardin, colombier, étang, rivière, garenne, moulins, herbages, prés, bois et haute futaie, terres labourables. Quant au domaine fiefié, il consistait en de nombreuses pièces de terre détenues par de petits et grands propriétaires qui avaient fait aveu au seigneur et qui lui étaient redevables de diverses rentes ou corvées. En fait, bien avant le rachat de la seigneurie par Jean de Choisy, Balleroy comptait de grands domaines ruraux et des familles influentes, telles que les Quentin, Courtemer, Vélochy ou Guilbert.

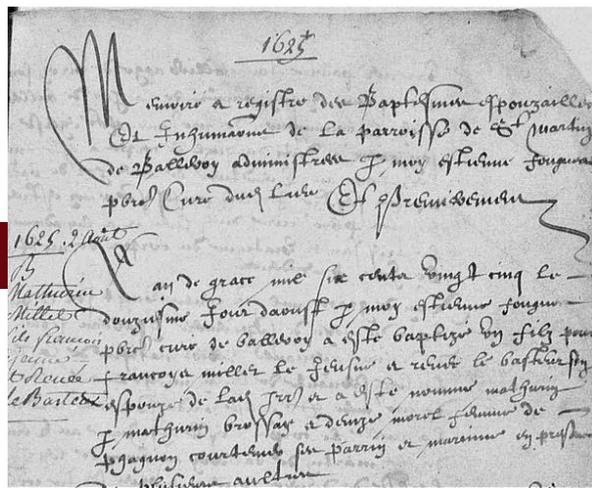
Un peu d'Histoire

Extrait des registres paroissiaux de Saint-Martin de Balleroy : la plus ancienne archive remonte à 1625. © Arch. dép. Calvados, 2 Mi EC.

COMMUNE DE BALLEROY (suite)



Croix (entourée dans un cercle rouge) figurant l'emplacement de l'ancienne église de Balleroy, d'après une carte datée de 1720. © BnF - Gallica.



Que reste-il de l'ancien Balleroy ?

Le territoire communal de Balleroy doit renfermer en son sol bien des vestiges qui remonteraient à la période médiévale et sans doute bien au-delà. À défaut de fouilles archéologiques, impensables sur une telle échelle, contentons-nous des noms de lieux et du souvenir qu'ils évoquent. S'il s'avérait difficile au début de cette recherche de retrouver le moindre élément de langage remontant au-delà du XVII^e siècle, une enquête minutieuse effectuée à partir des archives paroissiales, du cadastre ancien et de la toponymie communale permet de rendre à Balleroy son passé médiéval et Renaissance.

Les archives paroissiales antérieures à la construction de la nouvelle église conservent la mémoire du village de Molandin. On apprend que la « grande porte » de l'église, autrement dit le portail, jouxtait « le chemin qui tend à Valbadon » (chemin reliant Vaubadon à Torigni). Une croix figurant sur une carte datée de 1720 en signale l'emplacement, car sans doute à cette époque des ruines subsistaient encore de cette ancienne église. Celle-ci était en bonne partie entourée du cimetière, lui-même clos de murs ; le jardin du presbytère était également entouré d'une « muraille ». Quant à l'ancien manoir seigneurial, il était toujours debout en 1631, juste au moment où démarrent les travaux du château de Balleroy.

Les noms de lieux constituent aussi des échos à ce lointain passé. L'avenue Quentin rappelle la famille Quentin qui fut l'une des plus anciennes de Balleroy. Leur nom apparaît en 1148 dans la charte de fondation de la commanderie de Baugy où est mentionné le fief du prêtre Quentin. Plus tard, on les voit posséder un très grand terrain, le « champ Quentin », acheté en 1625 par Jean de Choisy. Son fils y fera construire le château. Les Vélochy étaient également une famille importante à Balleroy, leur nom survit aujourd'hui dans une ancienne ferme appelée Vélochy. En 1526, une charte mentionne un certain Jean le Vélochy qui rend hommage au seigneur de Balleroy comme « branchier », ce qui signifie qu'il avait la charge d'une « branche », autrement dit une division dans un fermage. D'autres noms de lieux témoignent de la sociologie de la population de Balleroy avant 1600. Le lieu Verdier garde le souvenir d'un officier des Eaux et Forêts (le verdier) chargé de la gestion et la surveillance des forêts de Bur-le-Roy (composées à cette époque de la forêt de Cerisy, des bois du Tronquay et du Vernay ainsi que d'autres bois). Le lieu Verdier est vendu en 1614 à Jean de Choisy par les descendants du dernier verdier habitant Balleroy.

Le hameau de la vallée du moulin pourrait ressembler à ces maisons au bout d'une des avenues du parc du château, dessinées en 1715 par Louis Jourdan dans un dessin aquarellé représentant le parc et le château de Balleroy en 1715. © BnF - Gallica.



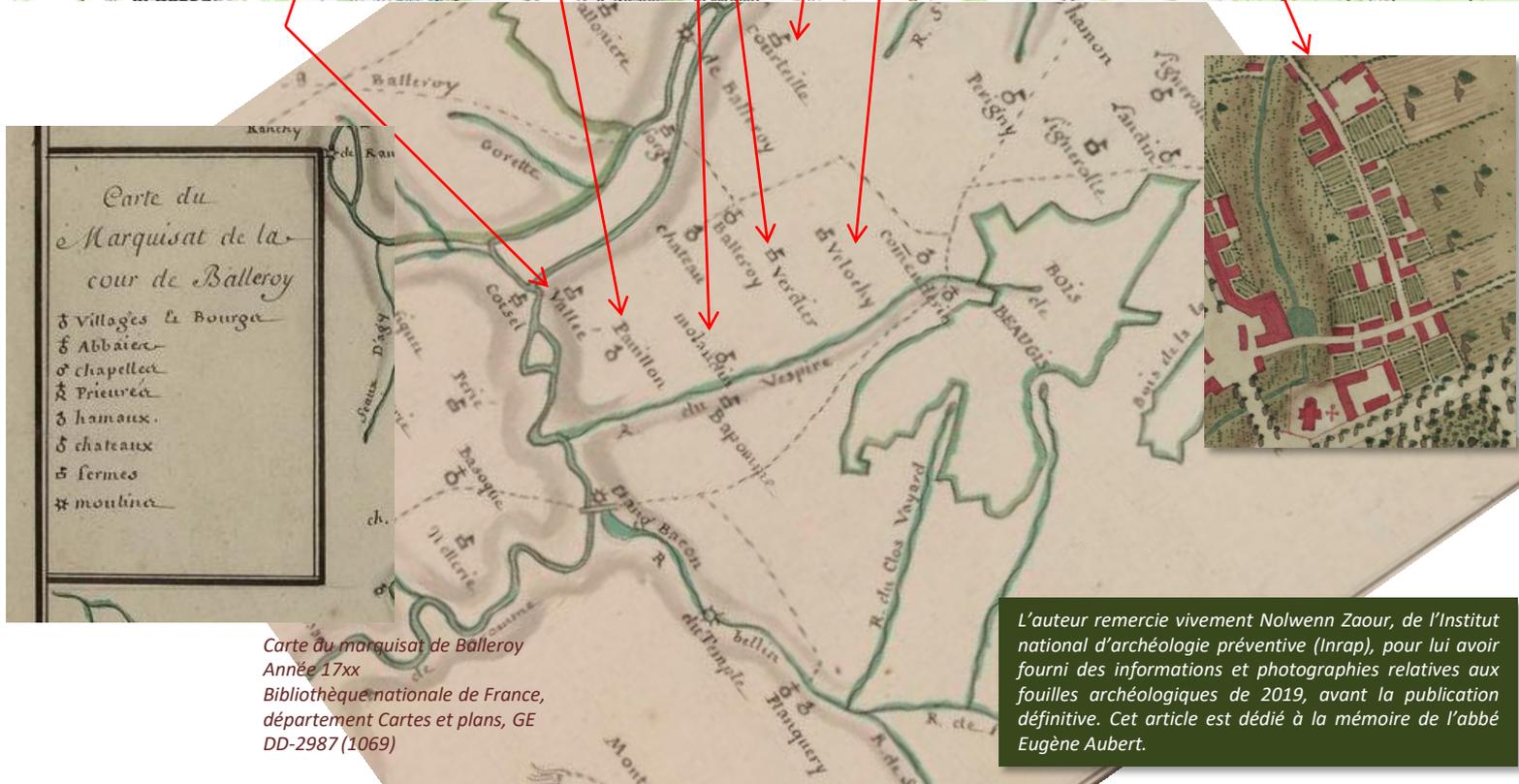
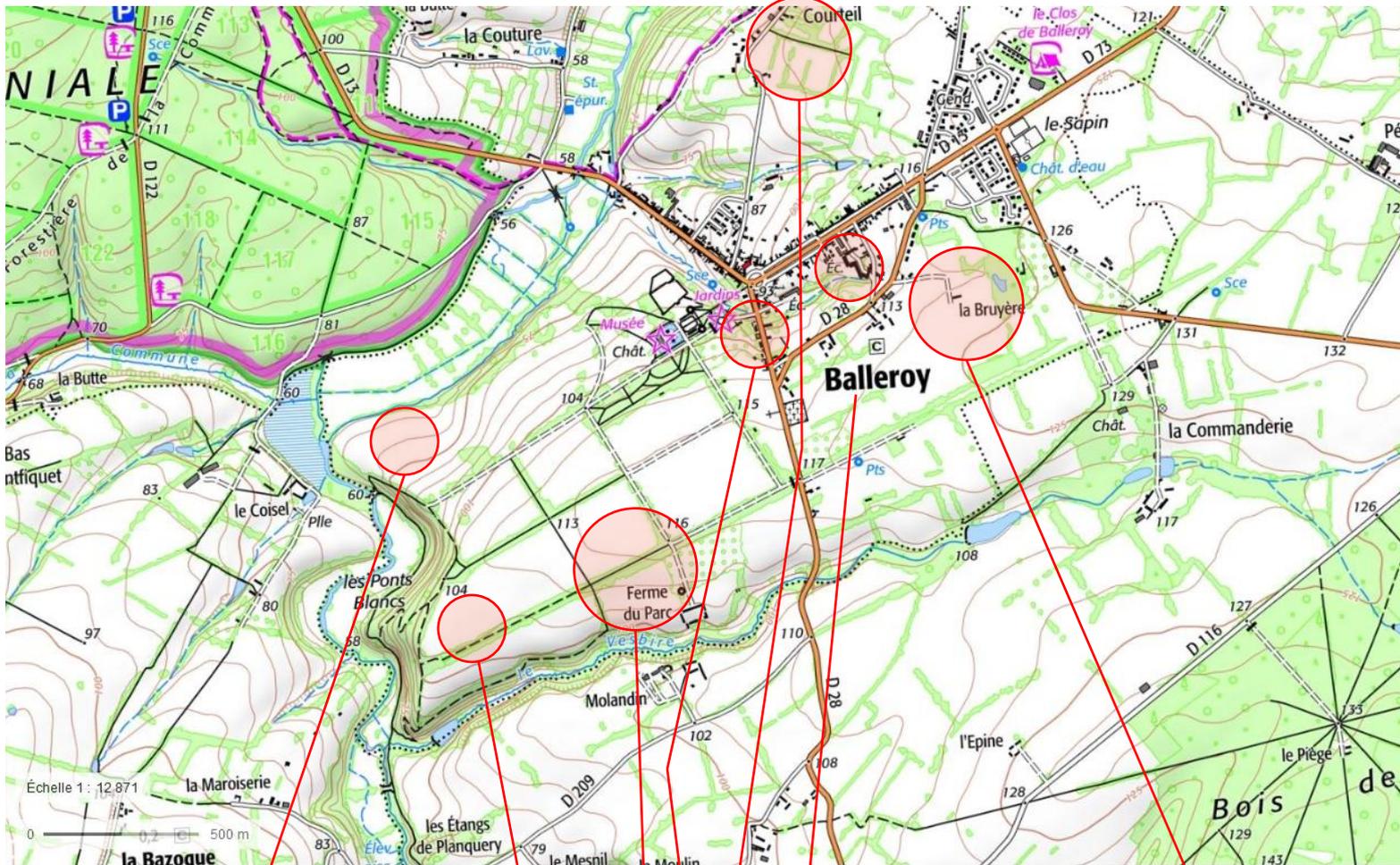
Conclusion

Lorsque Jean de Choisy acquiert la seigneurie de Balleroy en 1600, il ne part pas de rien. Si Balleroy s'avère une seigneurie secondaire et une paroisse modeste au XII^e siècle, celles-ci se développent incontestablement au cours des siècles suivants. En témoignent les inventaires du domaine seigneurial vers le milieu du XVI^e siècle et la présence de grandes familles. L'édification du château entre 1631 et 1637 par Jean II de Choisy puis du bourg de Balleroy à partir des années 1650, selon un plan d'urbanisme audacieux, vont totalement bouleverser la physionomie du territoire communal. Ce bouleversement s'effectue toutefois sans destruction : l'implantation du château comme du bourg s'est en effet insérée de manière judicieuse dans un paysage vierge d'habitations. L'architecte qui a conçu le bourg de Balleroy, vraisemblablement François Mansart lui-même, a su dompter le relief pour y construire une immense place circulaire digne d'une ville, qui défie les circonvolutions du terrain. Ce bourg s'aménageant au fil des années par la construction de nouvelles maisons selon un plan établi par le seigneur de Balleroy, le village primitif de Molandin et le hameau de la vallée du moulin se sont progressivement vidés de leurs habitants. Nul n' imagine aujourd'hui que la vie de Balleroy avant l'érection du bourg et de la nouvelle église se déroulait au fond du parc du château. Entendez-vous les cloches de l'ancienne église sonner, la roue du moulin tourner grâce à la puissance de la Drôme, les hommes charrier et tasser le foin au fenil du manoir ?

Un peu d'Histoire

COMMUNE DE BALLEROY (suite)

Les hameaux avant la construction du bourg et du château



Carte du marquisat de Balleroy
Année 17xx
Bibliothèque nationale de France,
département Cartes et plans, GE
DD-2987 (1069)

L'auteur remercie vivement Nolwenn Zaour, de l'Institut national d'archéologie préventive (Inrap), pour lui avoir fourni des informations et photographies relatives aux fouilles archéologiques de 2019, avant la publication définitive. Cet article est dédié à la mémoire de l'abbé Eugène Aubert.

Les Finances COMMUNALES - 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	273 919.30 €
Charges de personnel et frais assimilés	360 740.40 €
Charges exceptionnelles	15 367.65 €
Charges financières	8 136.22 €
Autres charges de gestion courante	124 324.69 €
Compensations intercommunales	30 471.43 €
Opération d'ordre entre sections	20 343.50 €

TOTAL DES DEPENSES 833 303.19 €

(2021 : 877 962.69 €)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations de l'Etat	524 832.12 €
Revenus des immeubles	77 252.52 €
Impôts et taxes - compensations	366 098.77 €
Occupation domaine public - concessions	18 152.04 €
Produits exceptionnels	6 981.55 €
Remboursement rémunération personnel	4 070.24 €
Opérations d'ordre entre sections	2 790.50 €

TOTAL DES RECETTES : 1 000 177.74 €

(2021 : 1 033 622.53 €)

----- **Excédent de fonctionnement : 166 874.55 €** (2021 : 155 659.84 €) -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilisations incorporelles	3 432.00 €
Remboursement d'emprunts	51 149.87 €
Dépôts et cautionnements versés	€
	€
Immobilisations corporelles (*)	53 354.61 €
Opérations d'ordre entre sections (***)	2 790.50 €

TOTAL DES DEPENSES : 110 726.98 €

(2021 : 247 038.15 €)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention	0.00 €
FCTVA (**)	191 156.05 €
Taxe Aménagement	2 401.72 €
Dons et Legs	€
Excédents de fonctionnement	83 307.00 €
Frais insertion annonce	387.27 €
Amortissements	€
Opérations d'ordre entre sections	20 343.50 €

TOTAL DES RECETTES : 297 595.54 €

(2021 : 635 706.50 €)

----- **Excédent d'investissement : 186 868.56 €** (2021 : 388 668.35 €) -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2022 : 353 743.11 € (2021 : 544 328.19 €)

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Excédent **630 860.88 €** (2021 : 547 293.33 €)

- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Excédent **103 561.66 €** (2021 : déficit -83 307.00 €)

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 734 422.54 € (2021 : 463 986.33 €)

(*) Immobilisations corporelles : Fenêtres 61 rue du Sapin, Abribus, Ralentisseurs, Débroussailleuse, Balconnières, Ecran ordinateur, Jeux extérieurs, Cavurnes cimetièrre Vaubadon, Rampes pour remorque, Plateforme terrain cimetièrre, Panneaux de signalisation, Tracteur tondeuse.

(**) (2018, 2019 et 2020)

(***) Amortissements

Les Finances COMMUNALES - 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOTISSEMENT DU SAPIN

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Terrain à aménager	€
Travaux lotissement	21 017.67 €
Intérêts et frais d'emprunts	3 188.96 €

TOTAL DES DEPENSES 24 206.63 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ventes de terrains	124 742.57 €
--------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES : 124 742.57 €

----- Excédent de fonctionnement : 100 535.94 € -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Emprunts	19 999.68 €
----------	-------------

TOTAL DES DEPENSES : 19 999.68 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES : 0.00 €

----- Déficit d'investissement : - 19 999.68 € -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2022: 80 536.26 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Déficit	- 318 055.86 €
- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Excédent	480 239.68 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE 162 183.82 € (*)

(*) Prêt 440 000 € à rembourser normalement en fin d'année 2023 ou à transformer en prêt longue durée selon les ventes de parcelles en 2023.

- 440 000 + 162 183.82 = -277 816,18 € auxquels il convient de soustraire les travaux restant à réaliser et ajouter le solde des subventions pour les fouilles.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 CAMPING

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	782.00 €
-----------------------------	----------

TOTAL DES DEPENSES 782.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Revenus des locations	13 632.97 €
Produits divers	1.51 €

TOTAL DES RECETTES : 13 634.48 €

----- Excédent de fonctionnement 12 852.48 € -----

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

0.00 €

TOTAL DES DEPENSES 0.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédents de fonctionnement N-1	9 274.16 €
---------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES : 9 274.16 €

----- Excédent d'investissement : 9 274.16 € -----

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2022 : 22 126.64 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Excédent	12 852.48 €
- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Déficit	- 4 624.30 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 8 228.18 €

Les Finances COMMUNALES - 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 LOCAL COMMERCIAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	0.00 €
Autres	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES 0.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Revenus des locations	15 516.77 €
Autres produits	875.67 €

TOTAL DES RECETTES : 16 382.53 €

Excédent de fonctionnement : 16 382.53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES : 166.67 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES RECETTES : 166.67 €

Excédent d'investissement : 0.00 €

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2022 : 16 382.53 €

- RESULTATS CUMULES / FONCTIONNEMENT - Excédent	45 546.11 €
- RESULTATS CUMULES / INVESTISSEMENT - Excédent	746.67 €

EXCEDENT GLOBAL CUMULE : 46 292.78 €



1500 jeunes conseillés sur mesure !

Des questions simples qui trouvent réponses en 1 visite ou un accompagnement sur plusieurs mois, la Mission Locale travaille avec de multiples partenaires et dans les domaines aussi larges que l'emploi, le logement, la mobilité, la formation.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 31 92 60 55 ou par mail à : contactbessin@mlbocagebessin.fr

Permanence à Balleroy

LES RENCONTRES NUMERIQUES

Un conseiller numérique du Département du Calvados vous accueille

Le 1^{er} Mercredi de chaque mois
9h-12h

Mairie de Balleroy-sur-Drôme
Place du Marché, Balleroy-sur-Drôme

Initiation et sensibilisation sur les outils numériques (smartphone, tablette et ordinateur)
Résolution de blocage

Sur rendez-vous / Gratuit
Contact : 06 98 64 81 88
conseillers-numeriques@calvados.fr

Les Projets en cours



RUE DES ETANGS – RUE GUILBERT – RUE DES DOUVES

La rue des Etangs est passée en sens unique, de la rue de l'église jusqu'à la route de Caumont, des dispositifs au sol ont été installés. Le fleurissement, réalisé par les employés communaux est en cours.

Rappel : il est interdit de faire demi-tour au niveau de la rue du collège et de l'église .

Chaque jour, il est constaté un certain nombre de non respect du sens unique, la municipalité a demandé à la gendarmerie de renforcer les contrôles sur ce point. Pour information, cette infraction est sanctionnée par une contravention de 135€ et le retrait de 4 points sur le permis de conduire.



PETITES VILLES DE DEMAIN (Mairie et Entrées de bourg)

Le 13.01.2023, se sont réunis tous les acteurs du projet concernant la commune. Etaient donc présents les représentants de la commune (Y Pesquerel, G Montaigne, L Monteleon), la sous-préfecture, le département, l'agence routière départementale, Isigny Omaha Intercom, le CAUE, le cabinet Mosaic, les chargés de mission PVD et 2 architectes paysagistes conseil d'état.

Cette rencontre a été organisée en trois temps : présentation du projet des entrées de bourg et de la rénovation de la mairie, une déambulation dans le bourg puis un échange en salle après visite du village.

La conclusion de cette réunion est que la commune doit réfléchir à un projet global à l'échelle des 3 entrées de bourg et sur les matériaux et les aménagements pour obtenir des subventions.

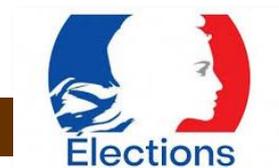
Le 23.02.2023 a été réunie une commission pour examiner les candidatures d'architectes pour la rénovation de la mairie . Sur les 10 dossiers présentés, 3 ont été retenus pour la suite des opérations.

Le 16.03.2023 la commission s'est à nouveau réunie pour auditer les 3 candidats retenus et procéder à la notation des critères présentés, le tout en présence des chargés de mission PVD et du CAUE. Un cabinet de Cherbourg a été retenu pour mener à bien la maîtrise d'œuvre du projet.

Ce cabinet effectuera tous les diagnostics nécessaires puis proposera ensuite ses plans d'aménagement. Le début des travaux pourrait avoir lieu en décembre 2023 pour une fin de chantier en juin 2024. A cette date, La Poste ainsi que le Point Info 14 intégreront les locaux de la mairie.

Le 07.04.2023, les élus ont reçu le CAUE et les chargés de mission PVD pour finaliser les détails de l'élaboration du cahier des charges des entrées de bourg, en vue de lancer la consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre. La publicité concernant ce projet devrait être lancée en juin pour une remise des offres au 13 juillet puis une visite de site sera organisée avec les équipes retenues. Les candidats seront auditionnés à la mi-septembre, date à laquelle un cabinet de maîtrise d'œuvre sera choisi par la commission.

CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public



MISE A JOUR DES LISTES ELECTORALES

A l'occasion des dernières élections, il a été constaté un grand nombre de retours dans la distribution des courriers, privant ainsi certains électeurs de leur carte électorale. D'autres anomalies ont été constatées concernant les bureaux de vote (habitants de Balleroy votant à Vaubadon et inversement) ainsi que des changements d'adresses non effectués.

Nous invitons donc tous les habitants ayant eu des problèmes avec leur carte électorale à se faire connaître auprès des services de la mairie afin de corriger les problèmes.

Vous pouvez faire cette démarche par téléphone au 02.31.21.60.26 pendant les heures d'ouverture, par courrier, par mail à l'adresse mairie@balleroy-sur-drome.fr ou en vous rendant directement sur place.

Une secrétaire de mairie est affectée spécialement sur ce dossier et corrigera toutes les anomalies que vous signalerez.

Les membres de la commission de révision des listes électorales ne peuvent connaître chaque foyer ou chaque habitant de la commune et sans manifestation de votre part le risque d'erreur demeure.



LES PROJETS EN COURS (suite)

SERVICE DE COMMUNICATION INSTANTANÉE MAIRIE POP'IN

La municipalité projette d'utiliser, comme moyen simple et rapide, le **SMS** pour communiquer avec les habitants. Ce service est bien sûr **GRATUIT POUR VOUS**.

Il a pour but de vous transmettre des informations importantes voire **URGENTES** qui pourront être liées à la sécurité, aux intempéries, aux mesures sanitaires, aux pannes de courant ou aux coupures d'eau, etc...

Pour pouvoir adhérer à ce service, il vous suffit de compléter le bon d'inscription, ci-dessous, et de le déposer en mairie ou bien le scanner et le transmettre par mail à l'adresse suivante : mairie@balleroy-sur-drome.fr

Vous ne recevrez **JAMAIS DE PUBLICITE**, ni d'autres sollicitations. Vos données personnelles resteront confidentielles. Vous pourrez stopper à tout moment l'envoi des messages en cliquant sur STOP SMS. Ce service déjà mis en place dans des villes et communes du Calvados est particulièrement apprécié.

Ce service représentant un coût pour la municipalité (abonnement) ne sera évidemment mis en place qu'à la condition qu'un nombre conséquent d'habitants souhaite y adhérer.

(Si vous souhaitez conserver ce journal intact ou si vous êtes plusieurs intéressés, habitant à la même adresse, photocopiez le ou rendez vous en mairie où des formulaires d'inscription vous attendent)

REPLISSEZ LE COUPON CI-DESSOUS POUR VOUS INSCRIRE :

Si votre inscription ne peut se faire via le lien indiqués au recto, veuillez compléter cette fiche et la remettre en mairie (accueil)

Merci d'écrire en capitale.

Civilité M. _____ Mme _____

Nom* _____

Prénom _____

Adresse _____

CP _____

Ville _____

Mobile* _____

E-mail _____@_____

La commune de Balleroy sur Drôme s'engage à ne pas utiliser ce document à des fins commerciales

Oui, je souhaite recevoir les informations par SMS.



NETTOYAGE DE LA RUE DES FORGES

A compter de Mai 2023, le stationnement, rue des forges, se fera sur le côté gauche en montant, le premier lundi de chaque mois afin de permettre aux employés communaux de passer avec la balayeuse.

Pour le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire qu'aucun véhicule ne soit présent, en stationnement, sur le côté droit (en montant), le lundi entre 8h et 17h.

LES PROJETS EN COURS (suite)

SOIREE DU 13 JUILLET 2023

La commune organise, avec les associations et les commerçants, une soirée festive la veille du 14 Juillet. Au programme : un concert gratuit sur le parvis de la mairie, une soirée karaoké et dansante, un feu d'artifice avec retraite aux flambeaux, éventuellement des manèges et peut-être d'autres surprises



BALLEROY SUR DROME

JUKE BOX HEROES

Concert gratuit

Restauration - Bar - Buvette
Place de la Mairie
Feu d'artifice après le concert

à partir de
19h00

13
JUILLET

SOIREE DANSANTE



Karine BEAUSSIEUX
Commission fleurissement – Espaces verts

LES PROJETS EN COURS (suite)

FLEURISSEMENT & CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Cette année, comme les deux précédentes, notre commune va participer au concours 'Villes et Villages Fleuris'. La commission fleurissement, composée d'élus et d'habitants bénévoles, s'active depuis le début du printemps pour favoriser l'implantation de fleurs et de jardinières dans toute la commune.

Les motivations sont multiples, comme indiqué dans le dossier d'inscription de la commune à ce concours :

La commune de Balleroy peut avoir plusieurs motivations pour améliorer la qualité de vie des habitants et visiteurs par la végétalisation, parmi lesquelles :

- Amélioration du cadre de vie : les espaces verts et les zones végétalisées contribuent à améliorer la qualité de l'environnement urbain et à offrir des espaces de détente et de loisirs aux habitants et aux visiteurs. La végétalisation peut également réduire la pollution atmosphérique et sonore, améliorer la qualité de l'air et atténuer les effets de l'îlot de chaleur urbain.

- La végétalisation peut contribuer à augmenter l'attractivité touristique de la commune en créant des espaces esthétiques et agréables pour les visiteurs

- La végétalisation peut contribuer à la préservation de la biodiversité en créant des habitats pour la faune et la flore locale. En choisissant des espèces végétales indigènes, la commune peut aider à protéger les espèces locales menacées et à favoriser la biodiversité dans la région.

- En impliquant les habitants dans la démarche de végétalisation, la commune peut encourager l'engagement citoyen et la participation active des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie. La végétalisation peut être un moyen de fédérer les habitants autour d'un projet commun et de renforcer les liens sociaux dans la communauté.



Lavoir du Pivet – Transformation du roncier en talus planté avec arbustes et fleurs

Le bourg de Vaubadon est aussi l'objet de chantiers participatifs ou réalisés par notre équipe communale. Le calvaire a été totalement remanié avec plantations, graviers et enrochement. La haie du chemin de Valmont, le long du parking de la salle des fêtes, après destruction des thuyas, a été replantée avec des espèces endémiques mieux adaptées à la région. L'entrée de bourg, coté Bayeux a été améliorée avec des arbustes qui matérialisent ainsi la 'porte d'entrée'. Cette haie ne devait pas être du gout de tout le monde car un individu l'a entièrement arrachée et nous avons dû la replanter. Une plainte a été déposée et cet acte de vandalisme n'entamera nullement la motivation de la commission fleurissement.



Vallee Verte – Tulipes sur pelouse, le temps d'une floraison

Rond-point du Sapin
Chantier de bénévoles de la commission

Des ateliers participatifs ont été mis en place pour nettoyer et planter, comme par exemple au lavoir du Pivet envahi par les ronces et dont le remplissage n'était plus assuré. Quelques demi journées conviviales, dans la bonne humeur, des plants et des boutures fournies par les bénévoles et de l'huile de coude ont suffi à remettre en état les alentours de ce lavoir. Dernièrement, des rondins de bois ont été ajoutés, permettant ainsi au promeneur de s'asseoir quelques minutes et écouter le bruit de l'eau du petit ruisseau.

D'autres ateliers ont été, ou seront organisés à la station d'épuration (plantation d'une haie par les employés communaux), jardinières rue du Sapin, fleurissement de l'entrée du parking du château et création d'un peu de verdure rue des Etangs.



Balleroy-sur-Drôme : un 3e prix pour le concours des villages fleuris 2021

Pour sa première participation au concours de villages fleuris, Balleroy-sur-Drôme (Calvados) a obtenu le 3e prix dans la catégorie des 1 000 à 5 000 habitants.



FLEURISSEMENT & CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS (suite)

Suspensions et jardinières

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement d'un projet passionnant et participatif au sein de notre commission de fleurissement. Cette année, nous avons formé un petit groupe de bénévoles, dévoués et disponibles en semaine, pour la fabrication d'une série de jardinières qui viendront embellir nos rues et espaces publics. Une initiative qui marie créativité, engagement communautaire et économies substantielles.

Grâce à la contribution de ces bénévoles, nous avons pu réaliser des économies remarquables d'environ 2000 euros. Comment avons-nous accompli cela ? Tout d'abord, nous avons fait l'acquisition de lisses de bois et de rondins, des matériaux accessibles et écologiques. Ensuite, en mettant en pratique notre envie de bricoler, nous avons conçu un prototype de jardinière, alliant fonctionnalité et simplicité, pour guider notre processus de fabrication.

Ces jardinières fabriquées localement auront un impact significatif sur l'embellissement de notre commune. Elles apporteront une touche de couleur et de nature à nos rues, espaces verts et lieux publics. En créant un environnement floral accueillant et agréable, nous contribuons à renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance à notre communauté.

L'économie réalisée grâce à cet atelier participatif nous offre également de nouvelles opportunités. Nous pourrions réallouer ces fonds à d'autres projets d'embellissement ou à l'amélioration des espaces verts existants.

Nous souhaitons remercier chaleureusement tous les bénévoles et agents communaux qui ont contribué à la réalisation de ce projet. Leur dévouement et leur travail ont rendu possible la concrétisation de cette vision commune.



Le transport des fleurs et plantes, pour les massifs et les jardinières a nécessité pas moins de huit voyages du camion de la commune ainsi que trois voyages d'un utilitaire avec remorque et trois voyages d'un véhicule commercial, le tout étalé sur deux jours. Merci à tout ceux qui ont participé, bénévoles, élus et agents communaux, à cette manutention pénible et merci à ceux qui ont mis en place et planté plus d'un millier de fleurs partout dans nos villages.

Infos pratiques



POINT INFO 14

Mardi et Vendredi
De 9h à 12 et de 14h à 17h

27 rue des Forges - Balleroy
Téléphone : 02.31.10.71.96
pi14.balleroy@isigny-omaha-intercom.fr

Le Point Info 14 de Balleroy permet aux personnes résidant en milieu rural d'avoir, gratuitement et à portée de main, un point de contact avec de nombreuses administrations par le biais d'Internet, de la visioconférence ou d'un simple fax.

L'utilisateur peut ainsi effectuer **toutes ses démarches administratives** sans avoir à se déplacer dans les communes voisines, consulter des informations directement à l'écran, recevoir des documents ou encore dialoguer avec le correspondant, tout en étant guidé par le référent du Point Info 14.

Les demandes sont bien sûr traitées en toute confidentialité.

LE POINT INFO 14 de BALLEROY vous aide pour les démarches suivantes :

IMPOTS

- **DECLARATION DES REVENUS**
- **IMPRESSION** de vos avis d'imposition, vos avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière
- **MODIFICATION** de votre taux de prélèvement à la source

FAMILLE

- **DEMANDE** de prestation familiale, changement de situation, demande d'allocation logement, prime d'activité
- **CONSULTATION** des droits et suivi des paiements

EMPLOI

- **INSCRIPTION** à Pole emploi
- **ACTUALISATION** des données et transmission des justificatifs
- **CONSULTATION** des offres d'emploi
- **RECHERCHE** de formation

RETRAITE

- **ESTIMATION** de la future retraite, âge de départ
- **CONSULTATION & MISE A JOUR** du relevé de carrière
- **DEMANDE** en ligne, envoi des justificatifs
- **CONSULTATION** des paiements
- **DEMANDE DE REVERSION**

JUSTICE

- **CASIER JUDICIAIRE** effectuer une demande
- **DEPOT DE PLAINTÉ** réaliser une pré-plainte en ligne
- **AVOCAT** demander l'aide juridictionnelle

SANTE

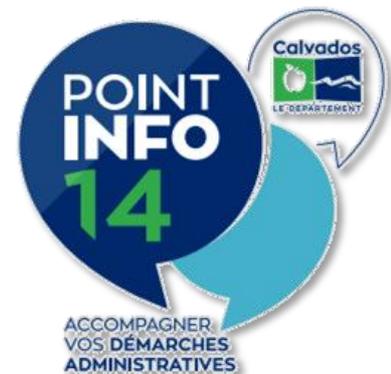
- **DEMANDE** de carte européenne de sécurité sociale
- **DEMANDE CARTE VITALE** suite à une perte, un vol ou un dysfonctionnement
- **CORRESPONDRE** avec la caisse par mail
- **CONSULTATION** de l'espace assuré : montant des indemnités, remboursements, pensions ...
- **IMPRESSION** d'attestations, relevés, formulaires
- **DEMANDE DE COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE**

NUMERIQUE

- **ADRESSE MAIL** création d'une adresse
- **ASSISTANCE** à l'utilisation d'un ordinateur, d'une tablette, d'un smartphone
- **INSTALLATION** d'une application
- **MISE A DISPOSITION DE MATERIEL** scanner, imprimante
(Possibilité pour ces tâches de RDV avec un conseiller numérique, gratuit)

VEHICULES

- **VEHICULES** déclaration de cession, carte grise volée ou perdue, demande d'immatriculation, chgt d'adresse
- **PASSEPORT – CARTE D'IDENTITE** effectuer la pré-demande
- **PERMIS DE CONDUIRE** demande en cas de perte ou vol, signalisation d'erreurs, inscription au permis



Le Point info 14, placé à Balleroy, couvre 24% de la surface de l'Intercom (sud de la forêt) représentant 18% du total des habitants des 59 communes adhérentes. Il n'est ouvert que 12 heures par semaine car une partie de la population fréquente les points Info environnants. Pour lutter contre la désertification rurale et faire vivre nos services locaux, pourquoi ne pas se faire aider **dans notre commune** plutôt que d'utiliser un véhicule pour aller ailleurs ?

Loisirs enfants

STAGE DE CIRQUE POUR LES ENFANTS

Comme les années précédentes, la commune organise, cet été, un stage de cirque pour les enfants de la commune.

Cette activité se déroulera sur une semaine et sera clôturée par un spectacle au cours duquel les enfants feront la démonstration, devant le public, des acrobaties et des tours qu'ils auront mis au point.

Le coût financier de ce stage est pris en charge pour moitié par la municipalité.



Stage de cirque pour les enfants de 4 à 12 ans Du 31 juillet au 04 août 2023

Organisé par la municipalité de BALLEROY SUR DROME
Au stade de Balleroy

5 demi-journées du lundi au vendredi :

- le matin de 10h à 12h pour les 4-8ans
- l'après-midi de 14h à 16h pour les 9-12 ans

Spectacle du travail fait par les enfants le vendredi soir

Tarif : 50 € par enfant

**Inscription préalable obligatoire
avant le 15 juillet 2023**

Déposer le coupon-réponse avec le règlement à la mairie

Règlement à la réservation, par chèque (à l'ordre de régie mairie Balleroy) ou virement (sur demande de RIB)

Un remboursement sera possible seulement en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

✂ _____

Mme/M. Téléphone.....

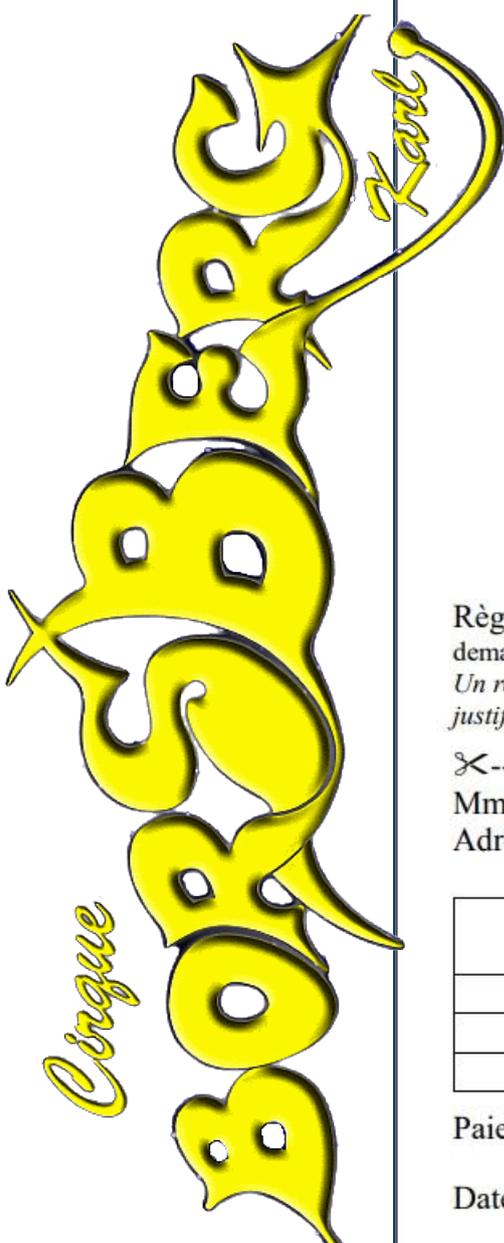
Adresse

Nom enfant	Prénom enfant	Âge	Matin 4-8 ans	Après-midi 9-12 ans

Paiement : chèque virement Montant total : €

Date

Signature



Portrait

D'UN HABITANT DE LA COMMUNE

Lucie DUMAINE-JONQUIERES – Comédienne professionnelle

Lucie Dumaine-Jonquière, âgée de 37 ans, habite notre commune depuis 2014

« Comédienne professionnelle depuis 2009, je commence à travailler avec la compagnie du Papillon noir à Caen. Avec cette compagnie le travail du comédien part du corps puis du texte. »

Après avoir travaillé avec eux pendant 6 ans, Lucie poursuit son chemin avec la compagnie Sputnik de Toulouse qui fait des projets de territoire. Immersion pendant 6 mois à un an avec des habitants et création d'un spectacle de rue mêlant danse, récits de vie, portraits vidéo projetés dans l'espace urbain et musique jouée en direct. Le spectacle se construit à partir d'entretiens menés avec les habitants sur le bonheur et l'attachement au territoire.

Ce projet et ces rencontres entre amateurs et professionnels du spectacle lui ont permis d'assumer plus de choses et de se diriger vers la mise en scène. Lucie travaille d'abord sur des solos de la compagnie Ultrabutane 12.14, puis elle crée un nouveau spectacle en coproduction avec le papillon noir et la compagnie Ultrabutane 12.14.

Le projet CYRANO

Sortir un classique dans la rue, le monter en gardant l'alexandrin. Faire se rencontrer les huit comédiens de la compagnie et les habitants d'un territoire. Répéter une trentaine d'heures pour accorder quarante personnes au plateau, deux heures trente de spectacle. Partager un moment artistique qui laisse des traces durables. C'est le projet Cyrano créé en 2019 par la compagnie Ultrabutane 12.14, en partenariat avec la ville de Caen et la saison culturelle Eclat(s) de rue.



« Ce projet rassemblait des choses qui me tenaient à cœur. Travailler sur un texte classique d'une grande intensité et travailler avec un grand groupe de comédiens sur scène. Trouver une harmonie et du rythme dans un texte mis en scène de nombreuses fois. Rendre tout cela beau. Je crois que la recherche de beauté et de justesse, c'est ce qui m'a tenue pendant tout ce travail. »

Pendant la création de ce projet, des ateliers autour de la Pièce de théâtre d'Edmond Rostand ont été menés avec l'école primaire, le collège, le centre socioculturel et un groupe d'habitants du quartier de la Pierre Heuzé à Caen. Un atelier théâtre s'est tenu toutes les semaines pour inviter ces habitants à jouer Cyrano avec les comédiens de la compagnie.

Le groupe qui s'est formé a poursuivi sa route pendant la tournée jusqu'en 2022. Ce projet s'est avéré être riche en découverte humaines et artistiques. De profondes amitiés se sont créées. Le théâtre est devenu une excuse pour construire du réel, du vivant.

C'est dans cet état d'esprit fougueux et bourré d'énergie que nous avons été arrêtés en mars 2020 (Covid19). Une pause forcée. Un élan stoppé net. Une incrédulité d'abord. Nous devons poursuivre la tournée à Jazz sous les pommiers au mois de Mai suivant. Le travail avec les habitants d'un quartier de Coutances était engagé, heureusement, nous avons pu terminer le projet en 2022 »

Lucie DUMAINE-JONQUIERES – Comédienne professionnelle (suite)



La période COVID

« Au cours de cette période où tout s'est arrêté, nous nous sommes concentrés sur 'le tout de suite, maintenant' dans un premier temps. Nous avons vécu dans notre maison et profité de notre lieu de vie pendant ces deux mois. La vie était si douce dans ce village paisible. Silencieux.

Une profonde réflexion s'est engagée sur le long terme. Sur la vie extérieure que nous menions depuis des années. Sur le trop vite, trop loin. Bosser tout le temps, ne jamais s'arrêter. Partir.

Pourquoi ne pas se recentrer. Qu'est-ce qu'on veut ? Au plus profond de soi. De quoi a-t-on besoin ? Au minimum. Peut-on se mettre en observation pendant un temps et digérer la vie de folie qu'on a menée pendant des années ? Et puis la « vie » a repris.

Dans l'impossibilité de rencontrer à travers mon métier, de raconter à travers des histoires, j'ai voulu partir dans une autre direction. Beaucoup d'images familiales me venaient pendant cette période. De mes grands-parents notamment. Tous agriculteurs. De leur vie. Travailler la terre et pouvoir récolter le fruit de son travail au sens propre du terme. Alors j'ai cherché où je pouvais éprouver ça.

J'ai fait un stage dans les exploitations de La clé des champs à Saint Paul du Vernay avec Sébastien Jollé puis de Woofing à la Brouette Bleue au Mesnil Rouxelin avec Thibaut Lemaître.

J'ai découvert des micro-fermes et d'immenses possibilités. Cultiver en agriculture biologique sur une petite surface en intelligence avec son environnement. J'ai lu à ce propos aussi, novice que j'étais.

J'avais déjà entamé une réflexion sur mon mode de vie, de consommation. Ça a remis en cause beaucoup de choses de mon quotidien, de ce que je voyais de l'agriculture autour de moi.

J'ai continué à travailler en maraîchage. Quand il n'y avait plus rien de possible dans la culture, Je trouvais du sens dans d'autres cultures.

Et puis les salles ont ré-ouvert leurs portes, les festivals de rue ont refait des programmations. Malgré les difficultés, annulations et reports qui ont continué, nous avons repris les projets artistiques. Le maraîchage en parallèle. »

Les projets

Lucie souhaite travailler plus près, chez elle. Rencontrer les habitants, les acteurs culturels locaux plus précisément sur le territoire qu'elle habite.

Cette année a donc débuté un jumelage artistique avec l'école de Balleroy et la médiathèque du Molay-Littry. Grâce au soutien de la DRAC, de l'intercom Isigny-Omaha, de l'APE Les petites Canailles, de la COOP de l'école et de la mairie de Balleroy, ce projet a pu voir le jour.

Il s'agit pour la compagnie de venir en résidence dans les locaux de l'école pour la création d'un nouveau spectacle jeune public et en parallèle de mener des ateliers artistiques avec les élèves.

Les enfants ont pu rencontrer l'auteur de l'histoire dont s'inspire le spectacle. Jean Leroy est venu parler de son livre « Le géant, la fillette et le dictionnaire », de ses autres œuvres et de son métier.

Ils ont débuté avec lui l'écriture de leur spectacle qui se jouera le 23 juin prochain à la salle théâtre de Balleroy. Elise Esnault de la compagnie, Nathalie Lécluse et Sabrina Lecouturier de la Médiathèque Renée Duval du Molay-Littry ont accompagné, elles aussi, ces ateliers.

Les élèves ont ensuite eu une journée découverte d'autres pratiques artistiques avec d'autres membres de la compagnie : Pauline Madeline, David Jonquières et Lucie : Théâtre – Marionnettes – Bruitages. Ils ont choisi celui qui leur plaisait le plus. La construction des marionnettes et les répétitions sont en cours pour créer leur spectacle de fin d'année. (Possibilité de venir voir le spectacle des enfants le 23 juin. 0682777664)



04.05.2023 : des représentants de la municipalité sont allés voir le spectacle à Ste Marguerite d'Elle.

Un grand merci à toute la troupe pour la qualité de la représentation qui a enchanté les enfants et les grands.

Magnifique travail sur la mise en scène, la création et l'animation des personnages, et un grand bravo pour les voix, les chansons et les bruitages.



« J'imagine mon métier aujourd'hui comme une découverte permanente. Avec ce projet, nous découvrons et nous faisons découvrir des choses nouvelles aux enfants et à l'équipe pédagogique de l'école. Ça fait partie du sens que nous voulons donner à notre travail aujourd'hui. Par la suite, nous aimerions poursuivre des propositions artistiques à Balleroy-sur-Drôme. L'idée d'un festival sur un week-end a germé dans notre esprit il y a quelques temps. Pouvoir proposer des spectacles et concerts sous chapiteau et en extérieur serait un accomplissement pour notre compagnie.

J'ai participé à la création ou fait partie de collectifs artistiques sur de tels évènements par le passé et je sais la joie que ça me procure et l'effervescence que ça peut créer dans une petite ville comme la nôtre. C'est toujours une bonne excuse pour continuer à rencontrer et créer du lien avec ceux qui sont aux plus proche de nous. Être ensemble pour se connaître et se comprendre.

Face à toutes les incertitudes qui nous noient actuellement. Il me semble que c'est ce dont nous aurons le plus besoin dans les années à venir. »

Les séances du Conseil

De Septembre 2022 à Avril 2023

RESUME DES DECISIONS PRINCIPALES DU CONSEIL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02 juin 2022

M. PESQUEREL informe que le points « Délégués syndicats d'eau » et « Convention ORT » seront ajoutés à l'ordre du jour.

2/ Election du Maire

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Résultat du premier tour de scrutin : 18 votants – 3 suffrages blancs ou nuls – 15 suffrages exprimés. Monsieur PESQUEREL Yohann ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire de Balleroy-sur-Drôme.

3/ Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil, soit 5 pour la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide de fixer le nombre d'adjoints à 4.

4/ Election des adjoints

Résultat du premier tour de scrutin : 19 votants – 3 suffrages blancs ou nuls – 16 suffrages exprimés. La liste conduite par Angélique OSMONT obtient 16 voix. Sont proclamés adjoints : OSMONT Angélique (1^{er} adjoint), M. MONTÉLÉON Laurent (2^{ème} adjoint), Mme LAVALLEY Christelle (3^{ème} adjointe), M. MONTAIGNE Gilbert (4^{ème} adjoint)

5/ Election des Maires délégués

L'élection de chaque maire délégué est réalisée dans les mêmes conditions que celle du maire de la commune nouvelle. M. PESQUEREL Yohann, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamé maire délégué de Vaubadon, M. MONTÉLÉON Laurent, ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamé maire délégué de Balleroy.

6/ Lecture de la charte de l'élu local

M. Pesquerel fait lecture de la charte de l'élu local à l'ensemble de l'assemblée.

7/ Indemnités du Maire et des adjoints

M. le maire demande de lui fixer une indemnité inférieure au barème de la fonction publique. Le conseil municipal, vote les taux d'indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire de la commune nouvelle à 41.28%, des adjoints à 15.84% et des conseillers délégués à 6.22%, (vote : 18 pour et 1 abstention).

8/ Délégation du conseil municipal au Maire

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, il y a tout intérêt à donner à M. le maire tout ou partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les délégations suivantes au maire (vote : 19/19):

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics dans la limite de 5 000.00 € ;
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.
- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres.
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- L'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme dans la limite de 5 000.00 € ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle dans la limite de 5 000.00 € ;

- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000.00 € ;
- L'avis de la commune, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- La signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, à savoir 5 000.00 € ;
- L'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme. ;
- L'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.
- L'autorisation au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

9/ Commissions

M. le Maire présente les commissions. Les habitants ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 01 octobre afin d'intégrer ces commissions. Un maximum de trois habitants pourra intégrer chaque commission : "Associations, Enfance et Jeunesse" ; "Association culture, cérémonies" ; "Décorations, fleurissement, espaces verts" ; "Communication" ; "Environnement, chemins" ; "Petite ville de demain" ; "Patrimoine, AVAP, Village de Caractère" ; "Entrées de bourg" ; "Travaux, voirie".

Les commissions CCAS et Finances ne seront pas ouvertes au public. Chaque commission sera co-présidée par un conseiller et un adjoint référent.

10/ Délégués syndicats d'eau

M. GRANGER Michel et M. GUERARD Olivier sont désignés à l'unanimité (délégués titulaires) au SIAEP "Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable" Vaubadon-le Tronquay.

M. MONNET Sébastien (délégué titulaire), et M. GRANGER Michel (délégué suppléant) sont désignés à l'unanimité au SAEPB "Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Balleroy".

11/ Isigny Omaha Intercom : délégués CLECT

M. MONTAIGNE Gilbert et M. MONTELEON Laurent (délégués titulaires) ; M. CHICOT Guillaume et Mme LENEVEU Nathalie (délégués suppléants) sont désignés à l'unanimité au CLECT "Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées".

12/ SDEC : Adhésion de la commune de Colombelles

La commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence "Eclairage Public". Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ENERGIE

13/ Taxe aménagement : reversement IOI

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par les communes et le Département qui concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements, nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme. Il peut s'agir d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une autorisation préalable. La taxe est due pour toute création de surface de plancher dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur supérieure ou égale à 1,80m.

Le conseil municipal accepte que soient versées à la communauté de communes (100% de la TA (part communale) pour les opérations situées sur les zones d'activités intercommunales et 20% de la TA (part communale) pour toute construction nécessitant une extension ou une modification du réseau d'assainissement collectif (Vote : avec 18 voix pour et 1 abstention) .

14/ Budget lotissement : décision modificative

Vu les frais de dossier réglés suite à l'avenant du crédit relais (440€), le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1.

15/ Vote de la convention ORT (Opération de revitalisation de territoire Isigny-Omaha-Intercom)

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention ORT entre d'une part Isigny-Omaha-Intercom, Balleroy-sur-Drôme, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Le Molay-Littry, Trévières et d'autre part l'Etat, le Département, la Banque des Territoires, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et l'Etablissement public foncier.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 "Petites Villes de Demain". L'article 17 concerne la commune de Balleroy-sur-Drôme. Il y est décrit les caractéristiques du centre-bourg, les enjeux et les orientations stratégiques qui sont de maintenir l'attractivité du bourg, faire connaître Balleroy-sur-Drôme et maintenir un cadre de vie qualitatif. Un plan d'action est ensuite décrit, avec notamment l'aménagement des entrées de bourg et la reconduction du label Petit Village de caractère du Calvados. Le conseil municipal, valide à l'unanimité la convention ORT.

16/ Subventions façades

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1 200.00 € à M. Mme BRANTHOMME (plafond de l'aide sur facture de 6 431.65 € TTC) ainsi que l'attribution d'une subvention de 473.55 € à Mme RAINE Marguerite (25 % de 894.20 € TTC). Le conseil municipal autorise M. le maire à établir les mandats correspondants.

Concernant le dossier de M. MARTIN Johann, sa demande sera revue en commission avant tout vote. Mme Ouarga demande de fixer un cadre pour la rétroactivité, ce point sera vu en commission patrimoine.

17/ Club de football du Tronquay : utilisation du terrain de foot

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prêter à titre gratuit à le terrain communal M Fleury, président du club de football du Tronquay afin de pouvoir effectuer les entrainements car le terrain de foot du Tronquay n'est pas doté d'éclairage. Il est tout de même rappelé que si un club de foot de Balleroy voit le jour, il sera prioritaire.

18/ Questions diverses

M. Montéléon fait lecture d'un extrait du courrier reçu par Mme Laisné. Ce dossier sera traité par Inolya.

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2022 (Vote : 15 pour, 2 contre)

M. Monnet fait plusieurs remarques concernant le compte-rendu.

M. Pesquerel annonce la démission de M. Dupont qui sera remplacé par Mme Barrez.

M. le Maire appelle à la vigilance car plusieurs cambriolages ou tentatives de cambriolages ont été signalés depuis une dizaine de jours. D'autres communes aux alentours sont également impactées. Une enquête de Gendarmerie est en cours.

2/ Commissions : Tirage au sort

Un tirage au sort a été effectué afin de définir les 4 habitants par commission.

- . **Patrimoine** : Catherine GROULT, Chantal LECOQ-BEAUPRÉ, Liliane GRIMAULT, Martine PY
- . **Fleurissement/Déco** : Virginie NUZIALI, Jean LECOQ-BEAUPRÉ, Frédérique PESQUEREL, Christine LECOMTE
- . **Associations** : Déborah MICHEL, Georges CAIGNEUX, Adeline GUÉRARD, Laurence JOUAN
- . **Communication** : Mickael DUVALLET, Isabelle DOLKOWSKI-MONNET,
- . **Enfants/Jeunesse** : Rose LEROY, Jean-François LEHOT,
- . **Travaux/voirie** : Alain LEROY, Michel RAOULD, Guillaume AUGEREAU, Guy GUILBERT,
- . **Petite Ville de Demain** : Isabelle DOLKOWSKI-MONNET, Catherine URBAN,
- . **Entrée de Bourg** : Liliane GRIMAULT, Bernard BOBOT,
- . **Environnement/chemins** : Pascal AILLET

Les habitants non retenus seront recontactés afin de leur proposer une inscription dans les commissions où il y a peu de personnes.

3/ Régularisation des indemnités du Maire par intérim

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire par intérim à percevoir l'indemnité accordée au maire, sur la base du taux voté le 15 septembre, à savoir 41.28 % de l'IB terminal de la fonction Publique pour la période du 1er juillet 2022 au 15 septembre 2022. Cette décision a un effet rétroactif et pourra faire l'objet d'une régularisation sur les indemnités versées.

4/ Rétrocession du chemin du lotissement de Vaubadon.

M. Bordeaux Sébastien, 3 route de Bayeux, souhaite céder à titre gratuit son chemin à la commune. En effet, ce chemin est utilisé par les riverains et M. Bordeaux ne veut plus payer d'impôts sur cette parcelle. Lorsqu'une personne souhaite rétrocéder la voirie à la Mairie, la voirie doit être faite. Dans le cas présent ce n'est pas fait. M. Granger explique le cheminement des différents acquéreurs de ce lotissement. Un entretien avec M. Bordeaux sera organisé avant toute prise de décision.

5/ Indemnités pour frais de représentation du Maire.

L'article L.2123-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le Conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation ». Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de frais de représentation sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle de 1 000.00 € pour 2022. L'indemnité sera versée sous la forme de remboursements à M. le maire sur la base de frais réels au fur et à mesure de la présentation des éléments justificatifs, dans la limite de cette enveloppe.

6/ Location 61 rue du sapin.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer à la MFR (Maison Familiale Rurale) le logement vacant situé au 61 rue du Sapin pour la période du 1er novembre 2022 au 30 juin 2023 (sans doute renouvelable), afin de loger 2 étudiants Erasmus pour un loyer mensuel de 387.27 € + 14.58 € charges (entretien du hall) révisable le 1er janvier. Il autorise le maire à signer tout document relatif à cette location ainsi qu'une éventuelle reconduction dudit bail.

7/ Location logement du médecin.

Le conseil municipal avait décidé de conclure un bail de location pour le cabinet médical avec l'objectif d'acheter ce local à court terme afin de le mettre à disposition du médecin. Les Domaines ont estimé le bien entre 250 et 275 000 €. A ce jour, le montant du loyer n'a pas encore été défini. Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, à l'unanimité, à signer le bail de location du cabinet médical. De plus, la compétence PSLA étant exercée par Isigny Omaha Intercom, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une aide financière à l'acquisition du cabinet médical à Isigny Omaha Intercom. Pour information, le Dr Becidan commencera à exercer le 07 novembre. Une communication sera effectuée par la mairie et la presse. Un débat s'engage sur la possibilité d'une autre alternative, en construisant un pavillon permettant d'accueillir 1 ou 2 médecin. La priorité étant de garder le cabinet à proximité de la pharmacie.

8/ Taille des Tilleuls : taille en tête de chat des tilleuls.

Le maire présente 2 devis au conseil concernant la taille en tête de chat des tilleuls : AVEV pour 5 529.60 € TTC et Les Jardins de la Coquerie pour 5 184.00 € TTC. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Les Jardins de la Coquerie. Les branchages seront broyés en copeaux par la commune.

9/ Mur du cimetière de Vaubadon.

Un programme de rénovation avait été engagé sous l'ancien mandat. Suite au COVID et à une succession de problèmes l'entreprise MOUTON n'a pas fini les travaux et souhaite aujourd'hui une révision de prix. Des devis ont été demandés à d'autres entreprises.

10/ Energie : création de groupes de travail sur la consommation énergétique.

M. Pesquerel a assisté à une réunion du SDEC concernant la consommation énergétique, il faut savoir que le coût du Mégawatt heure est passé de 70€ à 960€ aujourd'hui, il est donc important qu'un groupe de travail soit créé afin de travailler sur la consommation d'énergie. La commune s'était déjà engagée à baisser les coûts d'énergie en limitant l'éclairage public. Plusieurs pays ont demandé à la commission Européenne d'arrêter d'indexer l'électricité sur le prix du gaz car cela ne correspond pas au prix de fabrication de l'électricité.

Points ajoutés à l'ordre du jour :

Arrêt minute devant le Coccimarket : le conseil municipal accepte la demande du gérant du Coccimarket pour matérialiser un arrêt minute avec 2 places devant sa boutique. Le bureau de tabac ayant également fait la demande, un panneau sera installé sur la place car il est interdit de tracer des lignes au sol.

Subvention façade : le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 660.92 € à Mme Lepoil Alexandra gérante de la pharmacie de la Drôme pour des travaux sur la façade.

11/ Questions diverses.

- . **Village fleuri** : La commune a remporté la 4ème place cette année. Des points seront à améliorer pour l'année prochaine.
- . **Mise en sécurisation des abords de l'école à Vaubadon** : après rencontre avec le vice-président en charge de la signalisation et sécurisation du SDEC, les réflexions vont pouvoir s'engager en commission rapidement.
- . **Ouverture de la salle culturelle** : un arrêté a été pris sous la responsabilité du maire pour une durée de 6 mois afin d'ouvrir la salle culturelle qui se trouve derrière la poste. Une bibliothèque est en cours d'installation par l'association "ACABD" et ouvrira ses portes prochainement.
- . **Présentation du livre « Forêt et territoire »** : M. Montaigne présente le livre « Forêt et territoire », écrit sous la direction d'Elisabeth Ridel et Philippe Madeline, offert à la mairie. Ce livre retrace l'histoire de Balleroy et ses alentours.
- . **Matinée citoyenne** : Une matinée citoyenne sera organisée le 26 novembre afin de ramasser les déchets dans la commune, qui sera suivie d'un verre de l'amitié.
- . **Téléthon** : le téléthon sera organisé par la commune le 4 décembre à la salle des fêtes de Balleroy. Une réunion préalable aura lieu le 9 novembre. Cette année, les associations ainsi que les commerçants sont sollicités.
- . **Arbre de Noël** : l'arbre de Noël des enfants sera organisé le 17 décembre au gymnase.
- . **Gouter des anciens** : le gouter des anciens sera organisé le 18 décembre dans la salle théâtre.
- . **RPI de la Forêt** : A la rentrée 2022 on comptait un effectif de 63 élèves, soit 12 de moins qu'en 2021. Différents travaux ont été réalisés à l'école de Vaubadon (travaux de réfection, marquages au sol et installation de vidéoprojecteurs dans les classes). Pour information, l'AVS de l'école de Litteau a démissionné fin septembre.
- . **Cérémonie du 11 novembre** : 10h30 : dépôt de gerbe à Vaubadon ; 11h00 : messe à Balleroy ; 11h45 : cérémonie et dépôt de gerbe à Balleroy ; 12h : vin d'honneur à Balleroy. Les écoles seront sollicitées afin de faire participer les enfants.
- . **Trajet bus scolaire** : le bus scolaire qui relie Vaubadon à Litteau va faire son demi-tour au rond-point de Noron la Poterie. Il s'agirait d'un problème de sécurité qui relève de la compétence Transport de la Région. M. Pesquerel rencontrera la Région avec Mme Gady-Duquesne le 10 novembre prochain.
- . **Elus en charge des commissions :**

Association/Jeunesse		Affaires Sociales	Finances		Patrimoine	Communication
Christelle	Charlotte	Gilbert	Laurent		Nathalie	Mélanie
Angélique	Béatrice	Laurent	Mélanie		Gilbert	Angélique
Emilie	Karine	Charlotte	Gilbert		Michel	Karine
Nathalie	Laurent	Christelle			Karine	Emilie
Mélanie	Typhaine	Nathalie				Laurent
Amina						Amina
Travaux		Chemins/Environ.	Fleurissement /Espaces verts		PVD	Entrée de bourg
Michel		Guillaume	Karine	Angélique	Mélanie	Laurent
Olivier		Sébastien C.	Olivier	Laurent	Guillaume	Olivier
Tommy		Laurent	Charlotte	Amina	Michel	Karine
Laurent		Mélanie	Typhaine		Laurent	Angélique

Les personnes n'ayant pas transmis leur choix seront contactées ultérieurement.

- . **Problème de communication en interne** : Mme Ouarga et M. Monnet demandent à être plus intégrés dans la communication au sein du conseil municipal car ils se sentent exclus.
- . **Courrier d'un habitant** : M. Montéléon fait lecture du courrier d'une habitante.

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022**1/ Point école de Vaubadon**

Au mois de juin il avait été demandé à l'intercom une expertise sur le bâtiment de l'école de Vaubadon. Plusieurs expertises ont été menées en juin, septembre et novembre. Des fissures importantes ont été constatées et a nécessité la fermeture de l'école en urgence. M. Pesquerel a pris un arrêté dans ce sens afin de ne pas mettre les enfants et les employés en danger.

2/ Noël des enfants

L'arbre de Noël aura lieu le 17 décembre au gymnase de la commune. Dépenses proposées :

- Cadeaux des enfants avec bons King Jouet de 15 € de la naissance à 10 ans inclus + jouets en supplément pour les enfants qui n'auraient pas eu de bon
- Spectacle Georges le Clown. Coût du spectacle : 550.00 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les frais engagés pour l'arbre de Noël des enfants

Goûter des Aînés organisé le 18 décembre à la salle des fêtes de Balleroy. Dépenses proposées :

- Bon cadeau de 25 € à dépenser chez les commerçants de la commune, pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Le conseil municipal approuve à l'unanimité qu'un bon de 25€ soit distribué aux personnes âgées de 65 ans et plus.

3/ Délégués SDEC

Suite à leur candidature, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. PESQUEREL Yohann et M. GUERARD Olivier délégués au SDEC.

4/ Encaissement des fonds de l'ancienne association de Jumelage

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, l'encaissement des fonds restants de l'ancienne association de jumelage à hauteur de 389.62€, qui n'existe plus et accepte de verser la totalité de ces fonds sous forme de subvention à l'association Jumelage RIBE.

5/ Remboursement dépenses élu

Mme Beaussieux présente un justificatif de paiement à l'ONF de 2 stères de bois pour la fabrication des décorations de Noël, pour un montant de 38.40 € TTC. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement de cette somme à Laurent Montéléon.

6/ Demande de subvention façade (2 dossiers ont été déposés)

Règlement : aide 25 % du montant, plafonnée à 1200 € pour ravalement façades construites avant 1950, et ayant fait l'objet d'une DP

- Mme HORNEGG Julie : isolation thermique des murs par l'extérieur. Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 25% du montant des travaux, soit 1007.75 € à Mme Mme Horneg.
- M. & Mme Lenormand – boulangerie : peinture de la façade et nouvelle enseigne. Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention plafonnée à 1 200.00 € pour M. Mme Lenormand.

7/ Travaux dans le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie

M. Montéléon présente des plans d'aménagement du bureau du rez-de-chaussée de la Mairie. Des devis seront effectués afin de chiffrer le montant de ces travaux. Le Conseil municipal donne, à l'unanimité, un accord de principe.

M. Pesquerel informe que la mairie de Balleroy-sur-Drome fait partie des plus belles évolutions concernant les titres sécurisés.

8/ Autorisation de signature vente des parcelles lotissement du Sapin

Le conseil municipal doit donner pouvoir au maire pour signer la vente des lots du lotissement. Il est proposé de donner pouvoir au maire, à Laurent Montéléon et que le maire puisse donner procuration à la notaire pour la signature de ces ventes Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité. Pour information, il reste 13 parcelles à vendre

9/ Problématique du pluvial : Hameau Courteil, rue du Moulin, rue de Gilles

Des photos du hameau de Courteil sont présentées au conseil municipal. L'eau pluviale part sur le terrain hameau de Courteil et termine sa course dans la cour d'une habitation rue du Moulin. Une réflexion est en cours afin de prévoir des travaux avec pose de caniveau rue de Gilles. A ce jour, aucune estimation sur le coût n'a été faite. Les travaux se feront par étapes et seront discutés en commissions. Le conseil municipal donne son accord de principe afin d'acquérir une bande de terrain afin d'effectuer les travaux nécessaire (Vote : Pour : 18/29, Contre : 1/19)

10/ Création d'un poste d'adjoint administratif 35h

Dans l'attente du recrutement du nouvel agent administratif, il est proposé d'établir une convention avec la collectivité d'accueil de l'agent qui quitte Balleroy. L'agent se rendrait 2 jours par semaine en décembre dans sa nouvelle collectivité. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention. Afin de palier au remplacement de l'adjoint administratif, il convient de créer un nouveau poste correspondant au grade de l'agent qui sera recruté. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et la création d'un poste d'adjoint administratif 35h.

11/ Séminor : demande d'autorisation de travaux

En juillet dernier, le conseil municipal s'est déclaré favorable à la vente des parcelles « square des noyers » et « square des pommiers » à Séminor selon l'estimation de France Domaines. Bien que Seminor n'ait toujours pas cette évaluation, des travaux d'amélioration (isolation, changement fenêtres, ravalement,...) doivent être engagés avant la vente (19 logements). Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Séminor à réaliser les travaux.

12/ Bail du cabinet médical

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail du cabinet médical. La signature est prévue la semaine du 19 décembre.

13/ Lotissement du sapin : proposition d'Inolya

Le Maire informe le conseil municipal qu'Inolya propose à la commune d'acquérir, à titre gratuit, des parcelles du lotissement du sapin pour y construire des maisons, avec à l'appui un soutien financier de la commune. Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable à la proposition d'INOLYA et décide de ne pas y donner suite.

14/ Point sur l'avancement du projet : Entrées de bourg

Le cabinet d'étude a fait un retour fin octobre, début décembre afin de présenter de nouvelles esquisses avec des modifications. Deux projets sont présentés au conseil municipal. Le travail sera continué en commission. Une étude sur les stationnements sera menée.

15/ Rue Guilbert - rue des Etangs

Des barrières fixes seront installées aux niveaux des habitations, un plateau pour casser la vitesse sera également installé. Un sens unique sera posé à partir de la rue de l'église/ rue du collège, la rue restera en double sens avant ces rues. Une petite chicane sera installée au milieu de la montée afin de sécuriser les deux maisons qui donnent directement sur la route. Les travaux débuteront à partir de janvier 2023.

1/ Questions diverses

- . **Salle culturelle** : M. Monnet demande où en est l'ouverture de la salle culturelle. Ce dernier est informé que l'inauguration est prévue le 06 janvier et que l'ouverture sera faite dans la semaine qui suit. Il est rappelé que la rampe d'accès est manquante, M. Pesquerel informe que l'entreprise initialement prévue s'est désistée, une autre entreprise sera sollicitée.

SEANCE DU 26 JANVIER 2023**1/ Devis travaux pour le bureau au rez-de-chaussée de la Mairie**

Ce point sera présenté lors du prochain conseil municipal

2/ Location petit logement

L'aménagement de toilette publique dans le petit logement étant irréalisable, un changement d'affectation est nécessaire. Une ostéopathe rejoint la commune. Afin qu'elle puisse exercer dans de bonnes conditions, des petits travaux sont en cours. Elle devrait s'implanter courant février. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le changement d'affectation.

3/ Travaux petit logement

Des travaux de remise en état sont en cours, changement du parquet ainsi que les peintures. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les travaux de remise en état.

4/ Remboursement avance de frais élu

Mme Beaussieux présente un justificatif de paiement pour des achats qu'elle a effectué pour les décorations de Noël, pour un montant de 274.75 € TTC. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le remboursement de cette somme à Karine Beaussieux.

5/ SDEC : Adhésion de la commune de Mondeville

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE

6/ Retrait délibération taxe d'aménagement.

L'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI. La même disposition institue un mécanisme d'annulation des délibérations déjà prises. Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le retrait de la délibération n°072 prise le 15 septembre 2022.

7/ Travaux eaux pluviales Vaubadon

Deux pavillons aux abords de la rue de Valmont sont régulièrement inondés (8 inondations en 6 mois) Quatre devis ont été demandés. Seule l'entreprise Colas a répondu (4 200€ HT). M. Monnet demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre le retour d'un deuxième devis afin de pouvoir faire une comparaison. Le conseil municipal opte, à l'unanimité, en attendant un deuxième devis, pour un accord de principe à l'entreprise Colas si le devis est moins cher.

8/ Plateau ralentisseur rue Guilbert

La commune est toujours dans l'attente de la livraison des panneaux de signalisation. Le Département est d'accord pour la pose d'un plateau ralentisseur, de 13m de long. Plusieurs devis ont été demandés et seul l'entreprise Colas a répondu (12 800€) Le conseil municipal opte, à l'unanimité, en attendant le deuxième devis, pour un accord de principe pour l'entreprise Colas si le devis est moins cher.

9/ Information Intercom

Un bail vient d'être signé entre la mairie et le Docteur Philippe pour le cabinet médical. Dans la continuité du PSLA du Molay-Littry, une discussion est en cours avec l'Intercom pour que ce dernier rachète le cabinet médical.

Points rajoutés :

- **Nettoyage de la rue des Forges** : les véhicules stationnés rue des Forges rendent le nettoyage des trottoirs impossible. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que les véhicules se stationnent tous les premiers lundis du mois, à compter du mois de mars, de l'autre côté de la rue. Un flyer sera distribué aux habitants concernés.
- **Eclairage extérieur salles des Fêtes** : pour une question de sécurité l'entreprise Meslin a posé des éclairages extérieurs sur le parking de la salle des fêtes de Vaubadon. La pose d'éclairage est prévue également à Balleroy.

- **Petites villes de demain (travaux de la mairie)** : le dossier sera déposé en 2023 au lieu de 2024. L'intercom, et les services de l'Etat vont apporter un soutien financier au dossier. Une commission d'appel d'offres sera ouverte, toute personne qui souhaite participer peut se faire connaître auprès de la mairie.
- **Tempête GERARD** : La tempête GERARD a soufflé entre le dimanche 15 et le lundi 16 janvier. De nombreux dégâts sont à déplorer autant chez les particuliers que sur les bâtiments publics. L'église de Vaubadon a été touchée, les réparations seront prises en charge par les assurances.

10/ Questions diverses

- . **Repas des aînés** : le repas des aînés aura lieu le 23 avril à Vaubadon et le 26 avril à Balleroy.
- . **Ecole de Balleroy** : l'école de Balleroy participe avec une compagnie de théâtre professionnelle à un projet de spectacle et mise en scène qui durera jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce projet coûtant 11 720 €, la compagnie sollicite le conseil municipal afin d'obtenir une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention exceptionnelle.
- . **Courrier Pétanque Biardaise** : Mme Lavalley a reçu un courrier de la part du président de l'association "la Pétanque Biardaise" qui sollicite la mairie afin de faire des travaux d'aménagement des terrains pour faire des tournois. Le président de l'association sera recontacté et une réflexion sera menée.
- . **Point vente terrain lotissement du sapin** : à ce jour, 9 parcelles sont vendues et 2 sont en attente d'acceptation de prêt.
- . **Cailloux école** : du caillou sera mis par les employés communaux.
- . **Adressage** : Il y a un problème d'adressage dans la commune, une réflexion sera menée.
- . **Nom rue lotissement Vaubadon** : Il est demandé de baptiser la rue du lotissement à Vaubadon. Plusieurs choix sont proposés :
 - "Le clos du pré de la poste" pour le côté historique car le lotissement se trouve à côté de l'ancienne poste
 - "Rue de la fontaine Caval" pour le côté topographique car la fontaine apparaît sur le cadastre
 - "Rue Philibert Lemarchand" pour le côté honorifique car il s'agit d'un professeur ayant écrit sur la commune
 - "Le clos Sainte-Anne" en référence à l'église de Vaubadon

Le conseil municipal baptise le lotissement « le clos Sainte-Anne » (13 votes/18)

Logement au-dessus de la mairie de Vaubadon : le logement au-dessus de la mairie de Vaubadon est vacant depuis peu. La MFR de Balleroy souhaite le louer afin de loger des employés. Le conseil accepte, à l'unanimité, de louer ce logement à la MFR au prix de 500€ + 90€ de charges révisables à compter du 1er mars 2023.

Cimetière : Mr Montaigne et Mme Leneveu recensent actuellement les places disponibles au cimetière de Balleroy car celui-ci commence à manquer d'emplacements. Il reste seulement 6/7 places. Une réflexion est menée sur le règlement intérieur.

SEANCE DU 9 MARS 2023

Information :

- L'alternat pour le nettoyage de la rue des forges est reporté au premier lundi d'avril.
- Les élèves de l'école de Litteau seront affectés à l'école de Balleroy à compter de septembre 2023.
- Une réflexion sera menée concernant la révision des prix des terrains du lotissement rue du Sapin. Un point sera refait avec la notaire au printemps.

1/ Compte administratif

Afin de passer au vote Mr Pesquerel quitte la salle.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les comptes de la trésorerie.

. **Vote des comptes de gestion :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget de la commune, du lotissement, du camping et du local commercial (pour : 14/15, abstention : 1/15)

. **Vote des comptes administratifs :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune, du lotissement, du camping et du local commercial (pour : 14/15, abstention : 1/15)

. **Vote affectation des résultats :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de la commune, du lotissement, du camping et du local commercial (pour : 14/15, abstention : 1/15)

2/ Elargissement des subventions sur la colorimétrie

Actuellement une aide financière pour la rénovation des façades est accordée aux particuliers afin que la charte colorimétrique, validée par les monuments de France, soit respectée. L'aide est accordée pour les façades qui donnent sur la rue et pour les maisons datant d'avant 1950. Le montant de l'aide correspond à 25% du montant des travaux plafonné à 1 200€. Il est proposé au conseil municipal d'élargir cette subvention comme suit :

- Une aide 25% du montant des travaux plafonnée à 1 200€ si réalisés par une entreprise.
- Une aide d'un montant de 20€ par m² avec un plafond de 600€ de subvention par façade, si les travaux sont réalisés par le particulier. Cette demande est renouvelable une fois tous les 10 ans.

Il est également proposé au conseil de faire évoluer ces aides pour la rénovation des volets, fenêtres et portes (rénovation par peinture) comme suit :

- Une aide de 20% du montant avec un plafond de 800€ de subvention si réalisée par une entreprise
- Une aide d'un montant de 20€ par fenêtre/volets et 30€ par porte si les travaux sont réalisés par le particulier.

Concernant le changement des huisseries (porte, fenêtre et volets) afin d'éviter le PVC Blanc, non retenu par les monuments de France, le surcôt pour la couleur sera pris en charge à 50% par la commune. La subvention sera plafonnée à 1 200€ sur une période de 10 ans. Tous travaux sur les façades et changements d'huisseries doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux. Chaque dossier sera examiné par la commission patrimoine avant décision du conseil municipal. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les nouvelles modalités des subventions sur la colorimétrie.

3/ Paiement dette club de foot en vue d'une fusion avec le Tronquay

La commune doit solder la dette de l'ancien club de football de Balleroy auprès de la Fédération (d'un montant de 1 576€), afin de pouvoir accueillir un nouveau club. Le club de football du Tronquay, qui s'entraîne déjà sur le terrain de football de la commune, souhaiterait fusionner avec le club de football de Balleroy. M. Montéléon souligne qu'il est contre le chantage de la ligue de football. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solder la dette de l'ancien club de football de Balleroy et la fusion avec le club du Tronquay.

4/ Création d'un poste employé technique

Il est proposé au conseil municipal d'embaucher un employé technique en CDI en temps plein spécialisé en maçonnerie afin d'effectuer des travaux de réfection du mur du cimetière de Vaubadon, trottoir etc. Si la commune fait appel à une entreprise cela lui coûterait environ 55 000€ uniquement pour le mur du cimetière. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création d'un poste d'un employé technique.

5/ Devis Mosaïc

L'entreprise Mosaïc rendra son travail final fin mars, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

6/ Validation des esquisses entrées de bourg

Le 22 février, la commission entrée de bourg s'est réunie afin de faire un choix parmi les esquisses proposées par l'entreprise Mozaïc. Les plans retenus sont présentés au conseil municipal. Celui-ci valide, à l'unanimité, les esquisses présentées.

7/ Ralentisseurs rue des Auges

La vitesse étant excessive rue des Auges, une réflexion en commission travaux sera menée.

8/ Devis cimetière

Le cimetière de Balleroy manque de place, des devis ont été demandés aux entreprises PLESSIS- LEMERRE et MESLIN.

- 10 cavurnes (Balleroy et Vaubadon) : entreprise MESLIN (3 120 €) - entreprise PLESSIS- LEMERRE (3 000 €)

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise MESLIN pour un montant global de 3 120€.

- 4 places Vaubadon : entreprise MESLIN (3 300€ TTC) - entreprise PLESSIS-LEMERRE (2 000€ TTC)

- 12 places Balleroy : entreprise MESLIN (7 500€) - entreprise PLESSIS-LEMERRE (6 000€)

Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise PLESSIS-LEMERRE pour un montant de 8 000€.

Il y a beaucoup de places à récupérer au cimetière de Balleroy, des panneaux seront mis en place pendant 1 an afin de pouvoir les récupérer. Un huissier sera mandaté.

9/ Devis travaux camping

Le camping rencontre un problème d'assainissement, plusieurs devis ont été faits. Le conseil municipal opte, à l'unanimité, pour l'entreprise BAILLEUL pour un montant de 5 600€.

10/ Achat bâti

Mr Corbin a un droit de passage par la mairie afin de pouvoir accéder à une de ses parcelles. Dans la future mairie, il ne sera plus possible de laisser cette servitude, il est proposé au conseil d'acheter les parcelles AB 175 et AB 316 afin d'effectuer un passage sur ces parcelles. Une première estimation a été faite à hauteur de 20 000€. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les parcelles AB 175 et AB 316 et de donner pouvoir de négociation à Monsieur le Maire.

11/ Vente garages rue du Collège

La municipalité possède deux garages, rue du Collège. Ils sont loués 30€/mois. La notaire estime le tout à 25 000€. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre les deux garages pour un montant de 25 000€.

12/ Création de poste adjoint technique principal de 1ere classe

Le conseil municipal accepte la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à compter du 1er octobre 2023 afin de pouvoir appliquer l'avancement de grade de l'adjoint technique. (Vote : Pour : 15/16, Abstention : 1/16)

13/ Dépose ligne électrique à Vaubadon

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser Enedis à retirer cette ligne électrique.

14/ Remboursement pucage chiens errants

Lorsque les chiens errants sont récupérés par le personnel communal, l'animal doit être emmené chez le vétérinaire afin d'effectuer une lecture de la puce d'identification. Si l'animal n'est pas pucé, la municipalité a l'obligation de faire pucer l'animal (47€). Le CM accepte, à l'unanimité, de demander le remboursement du pucage des chiens errants aux propriétaires.

15/ Remboursement mise en fourrière véhicules

Deux véhicules étaient stationnés depuis plusieurs mois, il a été demandé au propriétaire d'enlever ses véhicules sous 8 jours sous peine de mise en fourrière. Les véhicules ont été enlevés par un professionnel pour un montant de 121€ par véhicules. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que le remboursement soit demandé au propriétaire des véhicules.

16/ Questions diverses

- . **Rue des Etangs** : Les habitants font un retour positif de la mise en sens unique.
- . **Travaux Gendarmerie** : Les travaux de la gendarmerie ont démarré.
- . **Nettoyage Vaubadon** : La balayeuse va être passée prochainement.

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 mars 2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 08 décembre 2022.

Point cimetièrre : pour information, lors du dernier conseil municipal l'entreprise Meslin avait été retenue pour les cavurnes. N'ayant pas le marché complet, l'entreprise Meslin ne fait plus de geste commercial. La municipalité ne travaillera pas avec l'entreprise Meslin et retient donc uniquement l'entreprise PLESSIS-LEMERRE pour les travaux.

2/ Affectation du résultat exercice 2022 : Budget camping

En section de fonctionnement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 : **9 274.16 €**
- . Un résultat positif pour l'exercice 2022 : **12 852.48 €**
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : **12 852.48 €**

En section d'investissement

- . Un résultat de clôture de l'exercice 2021 : **-13 898.46 €**
- . Un résultat positif pour l'exercice 2022 : **9 274.16€**
- . Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : **- 4 624.30 €**

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- . En section de fonctionnement de l'exercice 2023, le solde au compte 002 (Résultat reporté) : **8 228.18€**
- . En section d'investissement de l'exercice 2023, affectation en réserve d'Investissement (R-art.1068) : **4 624.30€**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

Vote du budget principal de la commune

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le projet du budget principal de la commune 2023 qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 615 145.88 €	684 000.00 €
Recettes	1 615 145.88 €	684 000.00 €

Budget « Camping » : vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget « camping » qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	23 978.18 €	12 673.28 €
Recettes	23 978.18 €	12 673.28 €

Budget « Local commercial » : vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget « Local commercial » qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	60 547.87 €	15 100.00 €
Recettes	60 547.87 €	15 100.00 €

Budget « Lotissement du Sapin » : vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget « Lotissement du Sapin » qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	636 365.52 €	890 389.53 €
Recettes	636 365.52 €	890 389.53 €

3/ Vote des Taux des Impôts locaux

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et vote les taux à : 34.56% pour la taxe foncière bâti, à 18.75% pour la taxe foncière non bâti et à 9.22% pour la taxe d'habitation. Le produit attendu des taxes à taux voté est de 348 437.00 €.

4/ Changement d'horaires des permanences de la mairie de Vaubadon

La permanence faite par la secrétaire de Mairie est actuellement de 10h00 à 12h00. Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de faire évoluer les horaires de 8h30 à 10h00. Le conseil municipal vote à l'unanimité le changement d'horaire.

5/ Passage à plein temps contrat PEC

Une délibération avait été prise le 27 janvier 2022 pour la création d'un poste d'adjoint administratif à 20h00 dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) Avec l'accroissement de l'activité de la Mairie, M. le Maire propose au conseil municipal de passer cet agent à 35h00 à compter du 01 mai 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, le passage à 35h00 à compter du 01 mai 2023 de l'adjoint administratif.

6/ Ramassage des déchets verts

Le conseil municipal décide d'acter définitivement les dates de ramassage des déchets verts, soit du 1^{er} lundi d'avril au dernier mercredi d'octobre. Cette année, le ramassage des pelouses débutera le 11 avril et le ramassage des branchages le 12 avril.

7/ Devis entreprise LEFORESTIER : logement rue du Sapin

Suite à la tempête Gérard, des travaux de toiture doivent être réalisés 61 rue du Sapin. Un devis a été réalisé par l'EURL Leforestier Willy pour un montant de 10 934,70 € TTC. Ce montant sera pris intégralement en charge par l'assurance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'EURL Leforestier Willy pour un montant de 10 934,70 € TTC.

8/ Fongibilité des crédits

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, soit 121 135,94€ pour la section de fonctionnement et 51 300€ pour la section d'investissement.

9/ M57 passage au compte 623 dépenses fêtes et cérémonies

Avec le passage à la M57, les dépenses imputables au compte 6232 sont désormais à imputer au compte 623.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'imputation au c/623 les dépenses suivantes : gouter de Noël, vin d'honneur, vœux du Maire, bon d'achat pour le personnel, fleurs, repas des aînés, cartes de vœux, bulletin municipal et divers manifestations.

10/ Remboursement facture Dr Philippe Roger

Suite à la reprise du cabinet médical par le Docteur Becidan, il avait été convenu que la municipalité prenne à sa charge les factures EDF du cabinet pendant une période d'un an soit du 07 novembre 2022 au 06 décembre 2023. Il est impossible de prendre le contrat EDF au nom de la mairie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des factures EDF à la SCI FRP pour une période d'un an.

Point rajouté : Mise en place d'une carte achat Public

Le Maire propose au conseil municipal de doter la municipalité d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en contractant auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, la solution Carte Achat Public. La C E de Normandie met à disposition une carte achat au nom d'un porteur désigné. Cette solution de paiement a une autorisation systématique. Tout retrait d'espèces est impossible. Une commission de 0,2% sera due sur toute transaction sur son montant global.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir à M. MONTELEON pour la mise en place de la carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie.

12/ Questions diverses

- . **Plaques d'assainissement** : les plaques d'assainissement rue des Forges vont être changées au printemps par l'Intercom.
- . **Acquisition jeux extérieur pour Vaubadon** : le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Jeux Urbain (10 440 € TTC) pour les jeux extérieurs qui seront installés à Vaubadon par le personnel technique de la mairie puis soumis au contrôle d'un organisme de sécurité homologué.
- . **Stage cirque** : le maire propose, en collaboration avec le cirque Borsberg, une initiation aux arts du cirque aux enfants de Balleroy-sur-Drôme et autres communes du 31 juillet au 04 août 2023 pour les enfants de 4 à 12 ans avec un maximum de 30 enfants par créneau. Un spectacle sera proposé le vendredi. Le devis présenté par le cirque Borsberg est de 3 300.00 €. Une participation financière d'un montant de 50.00 € par enfant sera demandée aux familles au moment de l'inscription.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet cirque et accepte le devis du Cirque Borsberg. Les participations demandées aux familles seront encaissées sur la régie « salle des fêtes et autres recettes ponctuelles ». La commune remboursera les familles en cas d'annulation provenant de la commune, et au familles uniquement si cette annulation résulte d'un cas de force majeure.
- . **Lavoir du Pivet** : un atelier participatif avec les conseillers et la commission fleurissement a été organisé afin de nettoyer et fleurir le lavoir du Pivet. D'autres améliorations seront effectuées ultérieurement avec des récupérations.
- . **Mur rue des Forges** : une habitante a un mur qui menace de s'effondrer, un courrier lui a été envoyé afin qu'elle puisse faire le nécessaire pour éviter tout accident. La municipalité a reçu en retour le courrier d'un avocat qui renvoie la responsabilité à la Commune et au Département. La Mairie fera appel à son avocat pour apporter une réponse.
- . **Tri sélectif** : la commune passera aux bacs jaunes courant 2023
- . **Containers de tri** : Il est envisagé d'effectuer un enrobé sous les containers de tri afin de pouvoir balayer les déchets.

Un Peu d'Ecologie

LES PETITS HABITANTS DE LA COMMUNE



Mésange bleue

LES OISEAUX DE NOS JARDINS (observés à Balleroy)

Ils sont là toute l'année, dans nos jardins, sur nos pelouses, sur les talus, dans nos haies, et pourtant nous remarquons à peine les différentes espèces qui nous entourent. L'auteur de cette page a répertorié 38 espèces qui fréquentent régulièrement son jardin, situé en bas de Balleroy. Vous pouvez donc les retrouver également chez vous, il suffit d'y prêter attention.

Le nourrissage des oiseaux des jardins est une activité répandue. L'observation des oiseaux venant se nourrir aux mangeoires procure du bien-être. Voici les règles à respecter pour pratiquer cette activité dans les meilleures conditions.

Quand nourrir ?

La LPO préconise un nourrissage seulement durant la mauvaise saison, en période de froid prolongé. Le nourrissage peut globalement être pratiqué de la mi-novembre à fin mars. Il n'est pas conseillé de nourrir les oiseaux au printemps et en été. D'une part car beaucoup d'entre eux deviennent insectivores à cette saison, et d'autre part, afin de ne pas créer de relation de dépendance vis-à-vis des jeunes oiseaux de l'année qui doivent apprendre à se nourrir par eux-mêmes.

Où placer le poste de nourrissage ?

Placez le poste de nourrissage de façon qu'il soit visible depuis une fenêtre de cuisine ou de salle à manger. Pensez aussi aux chats ! **Eloignez le poste de nourrissage de tout buisson où les chats pourraient se mettre à l'affût.** Eloignez-le des murs et des branches latérales afin de ne pas faciliter l'accès aux chats ou aux autres prédateurs. La bonne place est au centre du jardin, dans un endroit dégagé.

Quelle nourriture donner aux oiseaux ?

Les oiseaux étant des animaux à sang chaud, il n'est pas conseillé de leur donner trop de graisse animale (lard, suif, saindoux...). Privilégiez plutôt les graisses d'origine végétale, si possible à base d'huile de colza, et en évitant l'huile de palme qui participe au déboisement des forêts tropicales indonésiennes.

Ne donnez jamais de lait aux oiseaux : ils ne peuvent pas le digérer et celui-ci peut être responsable de troubles digestifs mortels. Seuls les dérivés laitiers cuits, tel que le fromage, peuvent être donnés en très petite quantité. Les mélanges de graines très bon marché composés de pois, de lentilles et de riz doivent aussi être évités ainsi que les biscuits pour animaux domestiques. N'oubliez pas de disposer un point d'eau à proximité des mangeoires afin que les oiseaux puissent boire, été comme hiver.

Les meilleurs aliments

- Graines de tournesol (non grillées et non salées), si possible non striées, les graines noires sont meilleures et plus riches en lipides ;
- Mélange de graines : le mélange optimal étant composé de tournesol noir, cacahuètes et maïs concassé ;
- Pain de graisse végétale simple ;
- Pain de graisse végétale mélangé avec des graines, fruits rouges ou insectes ;
- Cacahuètes (non grillées et non salées) ;
- Amandes, noix, noisettes et maïs concassés (non grillés et non salés) ;
- Petites graines de millet ou d'avoine, de Niger ;
- Fruits décomposés (pomme, poire flétrie, raisin).

Les aliments à donner en petite quantité seulement

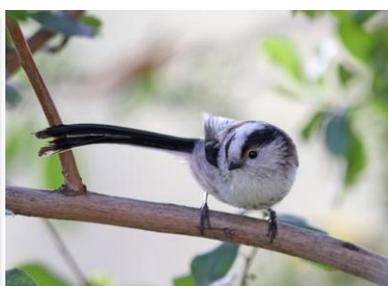
- Lard, suif, saindoux, margarine, végétaline
- Pâtée pour chat ou chien, excellent substitut aux insectes ou aux vers, notamment en été pour nourrir les jeunes oisillons ;
- Croûtes de fromage (souvent trop salées), miettes de pain, biscottes ou gâteaux, pomme de terre, pâtes ou riz cuits.



Mésange nonnette



Mésange charbonnière



Mésange à longue queue
Rarement à la mangeoire



Pinson des arbres
Copyright zoomalia.com

LES PETITS HABITANTS DE LA COMMUNE

LES OISEAUX DE NOS JARDINS (observés à Balleroy) (suite)

Cette liste est volontairement limitée aux oiseaux rencontrés au jardin. Nous pourrions y ajouter la pie bavarde, la tourterelle turque, le pigeon ramier, le choucas des tours, la corneille noire, les freux, le martin pêcheur, tous les rapaces de notre région, toutes les chouettes qui viennent nous visiter la nuit ainsi que les migrateurs comme l'aigrette garzette présente au bord de la Drôme.



Bouvreuil pivoine
Rare mais présent toute l'année



Accenteur mouchet



Chardonneret élégant
Très présent cette année



Etourneau sansonnet



Grimpereau des jardins



Grosbec casse-noyaux
Discret, fréquente les mangeoires



Moineau domestique
Male (gauche) - Femelle



Pic épeiche - pioche la pelouse
l'hiver à la recherche de
noisettes enfouies



Rougegorge familier



Sitelle torchepot



Troglodyte mignon



Verdier d'Europe
Copyright zoomalia.com



Tarin des aulnes



Bergeronnette grise



Grive mauvis



Merle noir



Geai des chênes



Hirondelle rustique



Pic vert



Roitelet huppé

Les Evènements

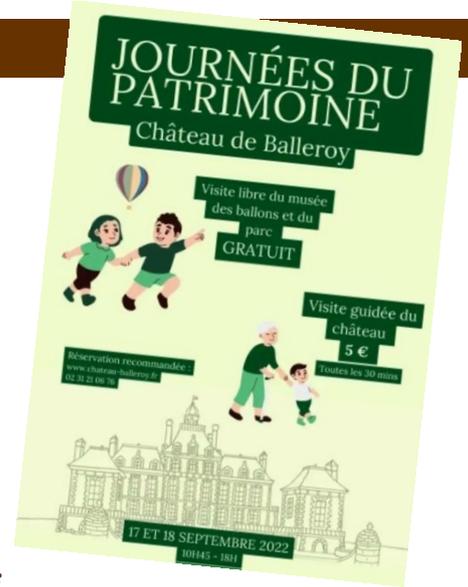
DE LA COMMUNE ET DES ASSOCIATIONS

De Septembre 2022 à Avril 2023

RESUME EN PHOTOS



Septembre 2022
Journées du patrimoine
Au château de Balleroy



Septembre 2022 – Randonnée organisée par
L'association 'Balleroy s'bouge'



Septembre 2022 - Nouvelle promotion
des jeunes sapeurs pompiers

NOUVELLE PROMO JSP



Sapeurs-Pompiers de Balleroy/Drôme
21 h

NOUVELLE PROMO 🎉
Samedi 17 septembre le Chef de Centre, le Capitaine Bernard Martin, l'adjoint au chef de centre et responsable de la section #jssp, le Sergent Chef Ludovic Martin et le Maire de Balleroy sur Drôme, Yohan Pesquerel ont accueilli 10 nouveaux #JSP1 et 3 #JSP3 afin de procéder à la remise de galon 🎖️

Un 🙌 pour leur souhaiter la bienvenue au #CIS de #Balleroy

Sdis14
Udsp14 - Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Calvados
Préfet du Calvados

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023

Dimanche 16 octobre
à partir de 10h - place du marché
Balleroy sur Drôme

La fête du « Gros Bère »

EXPOSITIONS
• Tracteurs
• Vieux outils

DÉMONSTRATIONS
• Maréchal-ferrant
• Pilage

MARCHÉ LOCAL
• MARCHÉ ARTISANAL
• Objets en bois
• Produits bio

DANSES FOLKLORIQUES
• conseil et dédicace de Bartrand le gardien chroniqueur France Bleu

200 variétés de pommes sélectionnées par la pépinière Saint-Fiacre

Restauration sur réservation
06-74-36-22-00
02-31-21-62-91

Moules / Frites (12€)
Boudin noir / Purée de pommes / Frite (8€)

Isigny Omaha



Octobre 2022
La fête du gros Bère - organisation 'Les drôles de Biardais' Avec le groupe folklorique 'Le Trou Normand'.

Octobre 2022 - Défilé de mode organisé par 'Esprit mode pour Elle et Lui'. Les bénéfices des entrées sont reversés à l'association 'Tous Unis pour Maël'

Week-end événementiel
En partenariat avec l'association 'Tous unis pour Maël'

2 Défilés à 17h30 et 20h30

VENTE "VÊTEMENTS du 36 au 50"
"ACCESSOIRES"
"CHAUSSURES"
Après le défilé

Réservation obligatoire
PLACES LIMITÉES
3€ l'entrée reversés à l'association
* Cocktail offert

Journée Bien Être de 10h à 17h
Massage - Réflexologie - Esthétique - Bijoux - Parfum

VENTE "VÊTEMENTS"
"ACCESSOIRES"
"CHAUSSURES"
Toute la journée

Accès libre
TOMBOLA GÉANTE
1€ ticket reversé à l'association

Réservation et information au 06.15.47.55.61.
ou sur Facebook Esprit Mode pour Elle et Lui

Salle des Fêtes
Place de la Mairie
14 490 Balleroy



Balleroy-sur-Drôme. Les sportifs ont répondu présent pour Maël, atteint de la myopathie de Duchenne

BALLEROY
DIMANCHE 30 OCTOBRE DEPART 9H30 du gymnase
Restauration sur place

RANDO VTT et pédestre

Organisé par l'association TOUS UNIS POUR MAËL

Port du casque obligatoire

Informations : 06-31-35-50-14

TARIF VTT / MARCHÉ - 5€

POSTE DE LAVAGE À L'ARRIVÉE

L'objectif était de faire la randonnée pédestre pour Maël tout en se faisant plaisir et dans la bonne humeur.
©La Renaissance

Octobre 2022 – Les bénéfices de ces randos aideront au financement d'un fauteuil électrique pour permettre à Maël de se déplacer en autonomie.

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023

Balleroy sur Drôme



OUVERTURE

du
Cabinet médical

Lundi 07 Novembre 2022

DOCTEUR BENJAMIN BECIDAN

Rendez-vous en ligne sur DOCTOLIB
ou
Par téléphone au : 02.55.42.19.66

Novembre 2022
Arrivée du médecin dans la commune

Octobre 2022
Halloween au château de Balleroy

Château de Balleroy
Halloween

Chasse aux sorcières

18h00 - 18h30 : 4-6 ans
18h30 - 19h30 : 7-13 ans
19h30 - 20h30 : 14-18 ans



C'est 4 €

Du 26 au 30 octobre



Novembre 2022
Commémoration du 11 Novembre
A Vaubadon et à Balleroy



Salle des fêtes de Vaubadon
Le Club Amitiés Loisirs organise

Super Loto

Loto plus - Loto perso

MARDI 1er NOVEMBRE à 14h00
Ouverture des portes à 12h30

1000 € en BONS D'ACHATS - PANIER GARNI - AUTRES LOTS

RESERVATION au 06.17.43.59.35 ou par SMS
Animé par CHRIS ANIMATION

Buvette restauration sur place
formule à 5 € (sandwich - chips - crêpe ou gâteau - boisson)

BALLEROY S'BOUGE
vous propose

UNE VENTE A EMPORTER
DE
COLOMBO DE POULET

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022



12€ / la part adulte
10€ / la part enfant
+ (2ans)
Dessert compris

Composé d'une cuisse de poulet, accompagnée de ses légumes (pommes de terre, aubergines, courgettes, carottes), de son riz blanc et de sa sauce Colombo.

Retrait des commandes CASA MIA
41 rue du saïgn, Balleroy, de 18h30 à 20h00.

Livraison possible
sur Vaubadon et Balleroy
(19h00/19h30) (19h30/20h00)

Paiement à la réservation
avant le mardi 22/11/2022
Par tel : 06.29.78.16.44 / 02.31.82.30.81
06.01.31.32.41
Par Mail : balleroysbouge@gmail.com

CLUB du SOURIRE BIARDAIS



BELOTE

Concours

Salle des fêtes de Balleroy
Jeudi 20 Oct - 13h30

Parc débité - Buvette - 12€ la doublette

L.S.B. Balleroy - vous sur

PLATEAU DE LUTTE
JEUX SPORTIFS

Pour les 6-9 ans

LA LUTTE EN S'AMUSANT !
Échauffement, plus de lutte et d'apprentissage, toujours de matériel et d'autres ateliers !

Contact : François Jermolov - 06.79.22.84.85

SAMEDI 15 OCTOBRE
DE 14H À 17H

GYMNASÉ DE BALLEROY

FRANCE LUTTE

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023



PREPARONS NOEL ENSEMBLE

Ateliers Participatifs

SAMEDI 22 et 29 OCTOBRE
SAMEDI 5, 12, 19, 26 NOVEMBRE
SAMEDI 3 DECEMBRE

Parking salle des fêtes de Vaubadon - 14h00

Fabrication des décorations de Noël de nos villages
 Dans un esprit d'échange et de convivialité
 Pour le respect de la sobriété énergétique
AMENEZ VOTRE CREATIVITE ET VOS OUTILS

Les ateliers participatifs de Noël

De Octobre à Décembre 2022, la municipalité a lancé un chantier participatif sur le thème de Noël.

Le but de ce chantier était de fédérer habitants et élus pour créer, en local, les décorations des villages pour les fêtes de fin d'année.

Afin de ne pas amputer sérieusement le budget de la commune, compte tenu des prix démesurés des éléments décoratifs lumineux, les participants ont fabriqué eux-mêmes toutes sortes d'objet, le plus possible en matière naturelle et recyclable.

C'est ainsi que sont nés des rennes en rondins, des flocons en bois, des bonhommes pain d'épices, des traîneaux et des sapins en palettes de récupération.

Le vent fort de fin Décembre a fait souffrir certains éléments décoratifs mais n'a pas entamé le moral de l'équipe qui leur a apporté des soins quotidiens.

Nous reconduirons ce chantier cette année, avec, nous l'espérons, une équipe encore plus étoffée, pour embellir notre village au moment des fêtes de Noël.

Venez nombreux avec vos idées, votre savoir-faire, vos outils et votre bonne humeur.

(Pour info, un membre de l'atelier fait d'excellents gâteaux ! Lol)

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023



Décembre 2022 - Marché de Noël Organisé par 'Balleroy s'bouge' Concours de dessins enfants et concours de pulls de Noël



Décembre 2022 – La commune a organisé le gouter de Noël des aînés ainsi que le spectacle pour les enfants avec Georges le clown

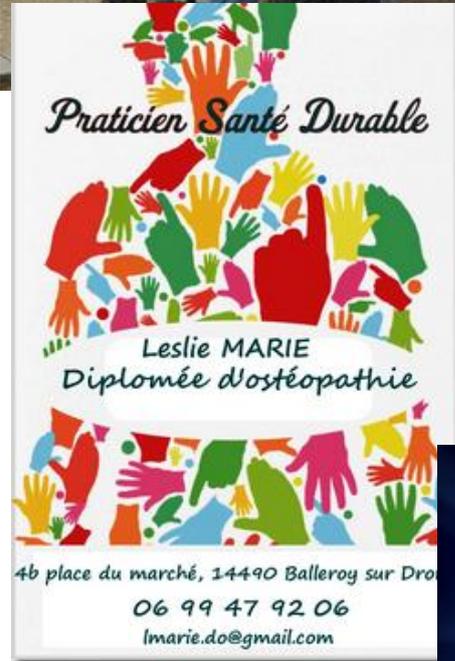


LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023

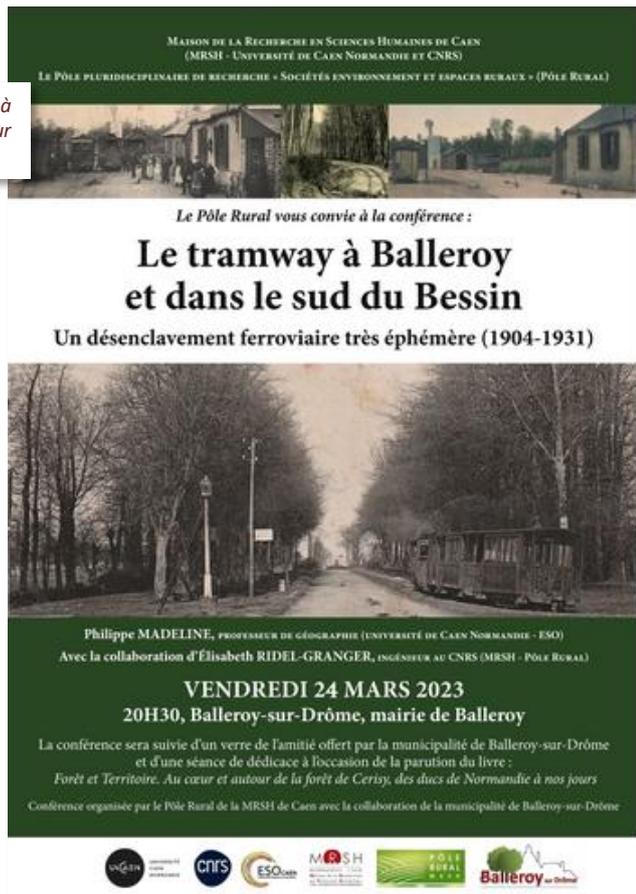


Décembre 2022 – Téléthon avec les associations et un concert gratuit avec Rose, une chanteuse de notre commune.



Février 2023 – Installation de Leslie Marie dans un local communal

Mars 2023 – Conférence sur le tramway à Balleroy, une soirée très intéressante sur une portion d'histoire de notre commune.



Mars 2023 – Soirée karaoké à la salle des fêtes de Vaubadon. Organisation 'Balleroy s'bouge'

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023

Mars 2023 – Six représentations de théâtre pour le plaisir de tous les spectateurs
Organisation 'Les Ball'ochons'

LA TROUPE
des
B ALL' OCHONS
vous invite
à
Deux week-ends de théâtre à Balleroy

Vendredi 3 Mars à 20h30
Samedi 4 Mars à 20h30
Dimanche 5 Mars à 14h30

et

Vendredi 10 mars à 20h30
Samedi 11 Mars à 20h30
Dimanche 12 Mars à 14h30

MARS 3-4-5 Pensez à réserver au 06.73.38.34.11 **MARS 10-11-12**



ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE
DE BALLEROY SUR DROME

ACABD

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

TOUS LES MERCREDIS DE 15H À 18H
A PARTIR DU 15 FEVRIER 2023

et le vendredi 17h-19h

Février 2023 – Ouverture de la bibliothèque associative située dans la grande salle de La Poste qui était, autrefois, la salle des facteurs. Ambiance chaleureuse dans une déco refaite à neuf, venez découvrir des milliers de livres pour les petits et les grands. Le démarrage de cette initiative est timide et l'association ACABD a besoin de votre soutien pour faire vivre ce projet qui est une chance pour notre commune. Entrée coté parking derrière La Poste – ouverture le mercredi 15h-18h et le vendredi 17h-19h

Et voici le 1^{er} membre avec le 1^{er} livre emprunté à la bibliothèque. Pas de manettes, pas d'écran, pas de console et pourtant un joli sourire et une lueur de bonheur dans les yeux !

Venez nombreux à partir de mercredi

AVEC LA SOP, JE METS PLUS DE SPORT DANS MA VIE !
DU 3 AU 6 AVRIL 2023

Le LSB vous invite le samedi 8 avril de 14h à 17h au gymnase intercommunal de Balleroy-sur-Drôme

À l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique 2023, venez éveiller les bienfaits de la pratique sportive régulière. Pour plus d'information : 06.51.52.92.82

CLUB du SOURIRE BIARDAIS

BELOTE
CONCOURS

La Doublette 12€

JEUD. AVR 20 13h30

Salle des Fêtes de BALLEROY

CABARET

SAMEDI 15 AVRIL 20H30

42 EUROS D'INER SPECTACLE 12 ET 18€ OFFERTS

SALLE DES FÊTES DE VRAUBADON BALLEROY SUR DROME

Les Réservations au 02 51 21 02 91 ou 06 74 36 22 60 jusqu'au 11 avril

Association Les Fêtes de Biardais

LA PETANQUE BIARDAISE

MARDI & SAMEDI
TERRAIN DE SPORT DE BALLEROY

A partir du samedi 4 Mars dès 14 heures

Convivialité et bonne humeur seront au rendez-vous pour passer de bons moments ensemble

Renseignements : 09.67.13.47.35 ou 06.71.57.97.39

LES EVENEMENTS – RESUME EN PHOTOS (suite)

De Septembre 2022 à Avril 2023



Avril 2023 – Les enfants ont pu fêter Pâques, au cours d'une journée pleine d'activités dans et aux alentours de la bibliothèque. Organisation association ACABD



Avril 2023 – Organisation, par l'association 'Balleroy s'bouge', du salon du livre et de la peinture. Le concours de dessin, destiné aux enfants a été récompensé par une trottinette électrique. Les peintres amateurs ont également été récompensés par trois prix: Isigny Omaha Intercom, la commune et l'association.



Un peu de Civisme

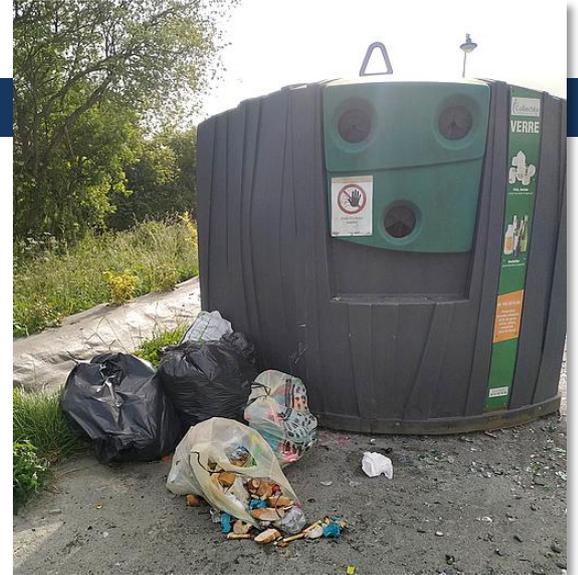
LES DECHETS DANS LA COMMUNE

Notre commune est équipée, à plusieurs endroits, de conteneurs pour la récupération et le recyclage des déchets. Nous avons également accès au réseau des déchèteries, nos ordures sont collectées chaque semaine et de plus la municipalité a décidé de maintenir le ramassage hebdomadaire des herbes de tonte et des branchages de Avril à Novembre (nombre de communes ont abandonné ce service).

Les moyens mis en place permettent donc de gérer les déchets de chacun en évitant ainsi les dépôts sauvages et devraient nous garantir un certain niveau de propreté dans nos villages.

Néanmoins, nous constatons quelques incivilités qui impactent les efforts des habitants souhaitant préserver leur cadre de vie.

1. Les abords des conteneurs sont trop souvent envahis de sacs poubelles ou autres cartons et bouteilles, surtout à la salle des fêtes de Vaubadon alors qu'aucun service de collecte ne vient les ramasser. Ce sont les employés communaux qui sont obligés de nettoyer. Certains dépôts sauvages ont été identifiés et ramenés à leur propriétaire.
2. La commune ramassant les déchets verts, il n'y a aucune raison que ceux-ci se retrouvent accumulés dans le canal de décharge du bief, en bas de la rue des Forges. Cette pratique doit cesser et il sera très facile pour la municipalité, compte tenu de la localisation, d'identifier et sanctionner les auteurs. **Il est interdit de jeter ses déchets verts dans une rivière (article L.541-46 du Code de l'Environnement)**
3. Les jeux à gratter, les paquets de cigarettes vides, les emballages de restauration rapide, les cannettes sont trop souvent jetés par les fenêtres des véhicules, en sortie de commune, se retrouvant ainsi dans les fossés environnants. Ces gestes inconsidérés nuisent à l'image de nos villages et par conséquent aux activités liées au tourisme (Château, commerces, gîtes, camping, etc...), sans parler des conséquences écologiques.
4. La municipalité a installé des distributeurs de sacs pour les déjections canines et, malheureusement, les pelouses du village sont encore de vrais champs de mines. Les propriétaires de chiens sont priés d'utiliser ces sacs ne serait-ce que par respect pour les enfants qui peuvent jouer sur ces pelouses.



Salle des fêtes de Vaubadon. Le conteneur à poubelles est à moins de 20m mais visiblement cela doit être trop loin du conteneur à verre.

Ordures ramassées sur seulement 50m de fossé le long de la route de l'embranchement.



En franchissant quelque peu les frontières de la commune (puisque tout le monde, ou presque, le sait : la forêt appartient à Montfiquet), nous devons citer les incivilités constatées dans la forêt.

Au 21ème siècle, il y a encore des ignorants qui pensent qu'ils peuvent se débarrasser de leurs ordures dans la forêt, que la nature va biodégrader des pneus ou des poutrelles en béton, et même certains qui y abandonnent leurs déchets verts mais bien enfermés dans des sacs en plastique.

Et puis il y a ceux qui viennent pique-niquer, puis rassemblent bien les ordures dans des sacs mais les laissent le long de la route en s'imaginant peut-être que Collectea effectue une tournée en forêt. Après un passage de sanglier curieux, les déchets se retrouvent étalés partout.

La palme d'or est pour les amoureux de la nature qui viennent en bus et qui après une bonne marche et un bon café nous laissent un beau souvenir de leur passage (Photo)



Du côté des travaux

QUELQUES CHANTIERS EN IMAGES - De Septembre 2022 à Avril 2023



Création d'une haie à la station d'épuration



Plantations devant le château



Restructuration complète du calvaire de Vaubadon



Aménagement du rond-point du Sapin



Barrières de protection des trottoirs de la rue Guilbert



Distributeurs de sacs à déjections canines

Aménagement de la rue des Etangs



Remise en état du local loué à Leslie Marie ostéopathe

Début 2023, la municipalité a engagé quelques chantiers pour la sécurité et pour rendre la commune plus agréable. La rue Guilbert a vu l'installation de barrières pour mettre fin à la circulation sur les trottoirs (croisements de véhicules). Un début d'aménagement a été réalisé dans la rue des Etangs et des chantiers de plantation et aménagement ont été réalisés au rond-point du Sapin, au calvaire de Vaubadon, devant le château et à la station d'épuration.

Le local loué à l'ostéopathe a été remis en état, ainsi que le logement au dessus de la mairie de Vaubadon. Des travaux sont en cours dans les logements de la gendarmerie.

Pour les enfants, des jeux ont été livrés et sont en attente de montage dans le bourg de Vaubadon.





MAEL MICHEL

Champion de France 2023

Lutte gréco-romaine - catégorie moins de 20 ans